



Burkina Faso



Unité-Progrès-Justice

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE



Octobre 2011

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	4
I. CONTEXTE GENERAL DE LA RIZICULTURE	6
II. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR RIZICOLE	7
2.1. <i>La place du riz dans les politiques</i>	7
2.2. <i>Les préférences des consommateurs et les projections de la demande</i>	7
2.3. <i>Les modes de production du riz au Burkina Faso</i>	7
2.4. <i>Les acteurs de la filière riz</i>	8
2.5. <i>Engagements du gouvernement en termes de ressources humaines et financières</i>	9
2.6. <i>Avantage comparatif de la production rizicole nationale</i>	10
III. DEFIS ET OPPORTUNITES	11
3.1. <i>Principaux défis et contraintes</i>	11
3.2. <i>Atouts et opportunités</i>	11
IV. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE.....	13
4.1. <i>Objectifs de la SNDR</i>	13
4.2. <i>Axes stratégiques/Interventions principales</i>	13
4.3. <i>Actions prioritaires par axe stratégique</i>	13
4.4. <i>Approche et perspective de mise en œuvre de la SNDR</i>	17
4.5. <i>Résultats et impacts attendus</i>	20
V. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE	21
5.1. <i>Coûts</i>	21
5.2. <i>Financement de la stratégie</i>	21
VI. ANALYSE DES RISQUES DE LA SNDR	23
VII. DURABILITE ET REPLICABILITE	25
1.1. <i>Durabilité</i>	25
1.2. <i>Répliquabilité</i>	25
CONCLUSION	26

SIGLES ET ABREVIATIONS

2iE	Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AN	Assemblée Nationale
BFA	Bas-fonds Aménagé
BNA	Bas-fond Non Aménagé
CAP	Centre Agricole Polyvalent de Matourkou
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIR-B	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPV	Direction Générale de la Production Végétale
ECOWAP	Politique agricole de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
EPA	Enquête Permanente Agricole
GIPD	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GPAB	Grand Périmètre irrigué Aval Barrage
GPPP	Grand Périmètre irrigué Par Pompage
IDR	Institut du Développement Rural
IMF	Institution de Micro-Finance
INERA	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IRSAT	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
MAH	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
NERICA	Nouveau Riz pour l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONRIZ	Observatoire national du riz
OP	Organisation Paysanne
OSIRIZ	Information des marchés internationaux du riz
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PAFASP	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAFR	le Plan d'actions pour la filière riz
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PRP	Projet Riz Pluvial
PS	Pluvial strict
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SOFIGIB	Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
SOPROFA	Société de Promotion des Filières Agricoles
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

La demande mondiale de riz progresse en raison de la croissance démographique mondiale surtout en Asie, le développement des villes et le changement des habitudes alimentaires en Afrique. Pendant ce temps l'offre mondiale de riz baisse pour cause d'une réduction des superficies en riz au profit d'autres cultures (biocarburants, bois,...) et les changements climatiques entraînant les sécheresses et les inondations.

Malgré un potentiel de production immense, les importations de riz en Afrique représentent un tiers de la quantité totale de riz commercialisé sur le marché mondial. Toutefois, de nombreux efforts sont faits par les pays africains pour intensifier la culture du riz afin de répondre aux besoins croissants des populations.

La consommation du riz au Burkina Faso est en constante augmentation alors que la production nationale de riz ne couvre à peine que 47% des besoins de la population. Paradoxalement, le Burkina dispose d'un fort potentiel non encore exploité dans le domaine de la riziculture : environ 500 000 ha de bas-fonds aménageables dont moins de 10% sont aujourd'hui aménagés et plus de 233 500 ha irrigables dont moins de 5% sont actuellement mis en valeur.

La contribution de la filière à la croissance économique reste encore très modeste. La valeur ajoutée de la filière riz local est estimée à 8 milliards de FCFA (soit 0,31% du PIB) dont 6 milliards de FCFA environ provient de la production.

L'augmentation de la production nationale du riz est un enjeu stratégique pour le Gouvernement au regard des mesures spécifiques prises ces dernières années et l'importance des projets et programmes s'exécutant dans la riziculture. Plusieurs documents de politiques nationales et d'institutions soutiennent la filière riz dans l'optique de la réalisation de l'autosuffisance en riz.

La riziculture se pratique au Burkina selon trois modes bien distincts (irrigué, bas-fonds et pluvial), portée par des acteurs directs (producteurs, les transformateurs, les commerçants) et indirects (fournisseurs d'intrants et d'équipements, les Institutions de crédit, les institutions de recherche, de vulgarisation, les partenaires techniques et financiers).

Les défis majeurs auxquels la riziculture burkinabè doit impérativement relever sont entre autres l'accroissement et l'intensification de la production nationale de riz ; le renforcement de la contribution de la filière à la réduction de la pauvreté et du déficit de la balance des paiements ; la sécurisation foncière des exploitations ; la gestion efficace des questions transfrontalières (eau, circulation d'intrants) ; le développement de la recherche-action et la vulgarisation ; la formation des acteurs et des agents d'appui-conseil.

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) qui est en parfaite cohérence avec la Stratégie de Développement Rural (SDR) vise à faire de la riziculture un des leviers certains pour l'atteinte de la sécurité alimentaire du Burkina Faso. Elle a pour objectif global de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire aux besoins et exigences des consommateurs. Elle est érigée en quatre axes stratégiques (Accroissement des superficies exploitées ; Intensification durable de la production rizicole ; Valorisation de la production rizicole ; Recherche – Diffusion, appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs) assortis d'actions spécifiques. La SNDR est élaborée et mise en œuvre en deux phases successives de cinq ans de 2008 à 2015 et de 2016 à 2018. D'un coût global d'environ 258,5 milliards de francs CFA, son financement sera assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et les populations bénéficiaires. Sa gouvernance sera assurée par trois organes (comité de pilotage du PNSR, le comité technique interministériel et l'unité de coordination nationale).

INTRODUCTION

Situé dans la boucle du Niger, le Burkina Faso est un pays continental d'environ 274 200 km², sans débouchée maritime. Son réseau hydrographique originel (fleuves, rivières, mares) est constitué pour l'essentiel, de cours d'eau dont la plupart sont intermittents. Faisant partie des pays sahéliens, le Burkina Faso a un climat de type subtropical, correspondant à celui d'une zone de transition entre le Sahel au nord (pluviométrie moyenne de 350 mm par an) et la région soudanienne au sud (pluviométrie moyenne de 1.000 à 1.200 mm par an). Il est caractérisé par une saison pluvieuse de quatre à cinq mois (mai- septembre) qui correspond à la période de production agro-pastorale et une saison sèche de sept à huit mois (octobre- avril). L'irrégularité des précipitations constitue une contrainte importante pour les productions agricoles et pastorales et influence énormément les disponibilités alimentaires et, par conséquent, l'état nutritionnel des populations.

L'agriculture occupe plus de 85 % de la population active, contribue à près de 33% du produit intérieur brut et assure plus de 85 % des recettes d'exportation. Malgré ce poids prépondérant, les niveaux de revenus du secteur demeurent bas. La part du budget national allouée à l'agriculture excède chaque année 10% depuis 1990.

Les céréales constituent la base de l'alimentation des populations et le riz est la quatrième céréale cultivée au Burkina tant sur le plan de la superficie que celui de la production. La hausse des prix des produits alimentaires et la pénurie observée sur le marché mondial appellent les pays en développement à promouvoir davantage les productions nationales pour garantir leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la vulnérabilité de leurs économies aux chocs exogènes. Déjà en 2004 le Gouvernement burkinabé s'est doté d'une stratégie de développement rural en cohérence avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui, dans son premier axe stratégique affirmait toute la volonté politique d'accroître, de diversifier et d'intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques.

Malgré un fort potentiel notamment en terres aménageables, la production nationale de riz du pays demeure faible et ne couvre que 47%¹ des besoins du pays en riz, le reste étant assuré par les importations occasionnant ainsi une sortie importante de devises. Ainsi, toutes initiatives de développement visant à accroître et intensifier la production agricole à l'image de la SNDR entre en droite ligne avec les objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté. En effet la nécessité de disposer d'un cadre de référence des interventions publiques dans le domaine de la riziculture au Burkina Faso est à l'origine de l'élaboration de la SNDR.

La SNDR a pour objectif global de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire aux besoins et exigences des consommateurs. Pour cette fin, quatre axes stratégiques ont été identifiés à savoir :

- Axe 1 : Accroissement des superficies exploitées;
- Axe 2 : Intensification durable de la production rizicole ;
- Axe 3 : Valorisation de la production rizicole ;
- Axe 4 : Recherche –Diffusion, appui conseil et renforcement des capacités des acteurs;

Ce document de stratégie est articulé autour de six (6) grandes parties :

- Contexte général de la riziculture
- Etat des lieux du secteur rizicole
- Défis et opportunités
- Stratégie nationale de développement de la riziculture
- Financement de la Stratégie nationale de développement de la riziculture
- Mesures d'accompagnement de la stratégie nationale de développement de la riziculture.

¹ DGPER, 2011

I. CONTEXTE GENERAL DE LA RIZICULTURE

Base de l'alimentation de nombreux pays, le riz revêt un double enjeu économique et social au regard de la commercialisation, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Le riz est la troisième céréale produite dans le monde après le blé et le maïs, mais il s'échange très peu sur le plan international, car seulement 7% de la production est vendue sur le marché mondial. Selon les estimations (OSIRIZ, 2010), la production mondiale en 2009 (678 millions de tonnes) a connu un recul de 1,4% par rapport à celle de 2008 (687 millions de tonnes).

Les stocks mondiaux se finissant en 2009 ont progressé, grâce au bond de la production en 2008, à 124 millions de tonnes contre 110,8 millions de tonnes en 2008, soit une progression de 5%. Ces réserves représentent près de 28% des besoins mondiaux. En 2010, on prévoit des stocks mondiaux autour de 121 millions de tonnes.

A terme, la crise du riz pourrait perdurer dans la mesure où on constate :

- une réduction progressive de l'offre mondiale suite à la régression des superficies en riz au profit d'autres cultures (utilisées pour le biocarburant, bois, etc.) ;
- une croissance démographique et une élévation du niveau de vie dans certains pays asiatiques (Inde et Chine) conduisant à une hausse de la demande dans ces pays et réduisant les quantités à exporter ;
- en outre, les changements climatiques entraînant des baisses de rendements et de productions au niveau des pays exportateurs qui risquent d'accentuer le déficit mondial en riz.

Malgré un potentiel de production immense, les importations de riz en Afrique représentent un tiers de la quantité totale de riz commercialisé sur le marché mondial. Toutefois, de nombreux efforts sont faits par les pays africains pour intensifier la culture du riz afin de répondre aux besoins croissants des populations. En Afrique de l'Ouest, la consommation annuelle de riz s'est accrue de façon significative au cours de la période 2001–2005 (en moyenne 6,55%/an). Par conséquent, cette sous-région, principale productrice et consommatrice de riz sur le continent importe jusqu'à 42% de ses besoins de consommation en riz via le marché international (ADRAO, 2007).

A l'instar des autres pays Ouest africains, le Burkina Faso présente une consommation du riz en constante augmentation alors que la production nationale de riz ne couvre à peine que 47% des besoins de la population. Les importations de riz ont pratiquement triplé en l'espace de 10 ans, passant de 137 185 tonnes en 1998 à 305 180 tonnes en 2006 pour des valeurs respectives de 26,800 milliards à plus de 37,8 milliards de F CFA. Paradoxalement, le Burkina dispose d'un potentiel important non encore exploité dans le domaine de la riziculture : environ 500 000 ha de bas-fonds aménageables dont moins de 10% sont aujourd'hui aménagés et plus de 233 500 ha irrigables dont moins de 5% sont actuellement mis en valeur. Cependant, avec l'accompagnement de l'Etat, la filière riz a fait un bond de plus de 200% de la production de la campagne 2007-2008 à la campagne 2008-2009 avec une production record de riz de 195 102 tonnes. La production de paddy pour la campagne rizicole 2009/2010 (213 584 tonnes) est en progression de 9% par rapport à la campagne 2008/2009².

La contribution de la filière à la croissance économique reste encore très modeste. La valeur ajoutée de la filière riz local est estimée à 8 milliards de FCFA (soit 0,31% du PIB) dont 6 milliards de FCFA environ provient de la production (PAFASP, 2007). Quant aux revenus tirés de la riziculture par les producteurs, ils demeurent modestes en rapport avec les efforts déployés. En effet le nombre de personnes dépendantes des producteurs est estimée à 180.500 environ pour un revenu global d'environ 5 milliards de francs CFA, soit un revenu net de 16 616 FCFA/personne. Ce revenu est équivalent à 32,2% de celui du seuil de pauvreté estimé à 82 672 F CFA. Les marges bénéficiaires dégagées après déduction des coûts de production sont de l'ordre de 60 000 FCFA/ha en riziculture pluviale, 82 000 à 125 000 FCFA en riziculture de bas-fonds (non aménagés et aménagés), et 168 000 à 270 000 F CFA en riziculture irriguée (par gravitation et par pompage) (DGPER, 2009).

² DPSAA/DGPER/MAH, 2010

II. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR RIZICOLE

2.1. La place du riz dans les politiques

Le riz est d'une importance économique considérable pour le Burkina Faso, bien qu'il n'occupe que la quatrième place parmi les céréales cultivées. Il vient après le sorgho, le mil et le maïs, tant pour la superficie que pour la production. Les efforts spécifiques consacrés par le Gouvernement du Burkina Faso en faveur du développement de la riziculture s'inscrivent en droite ligne dans les politiques nationales (CSLP, SDR), sous-régionales (PAU, ECOWAP) et continentales (PDDAA). Les nouvelles politiques nationales en matière de riz sont inscrites dans le Programme National du Secteur Rural (PNSR) qui est le volet rural de la Stratégie de Croissance Accéléré et de Développement Durable (SCADD). Ils reposent sur la mise en œuvre de plans, programmes et projets de développement à travers les aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués et bas-fonds aménagés), la mise en place de cadres de concertation des acteurs de la filière riz et d'autres appuis multiformes aux producteurs.

Au titre de ces projets, programmes, et cadres de concertation, on retiendra entre autres : le Plan d'actions pour la filière riz (PAFR) ; le Projet Riz Pluvial (PRP) ; Pôle de croissance de Bagré ; MCA-PDA du Sourou, la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA) ; le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) ; la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) ; le Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B).

2.2. Les préférences des consommateurs et les projections de la demande

Le riz produit localement est bien apprécié des consommateurs nationaux. Cependant, le contexte social caractérisé par la pauvreté, la grande taille des ménages et la faiblesse des revenus monétaires conduit les populations à s'orienter vers la consommation du riz importé. La demande nationale de riz en 2018 pourrait atteindre 466.000 tonnes de riz usiné au regard de l'évolution de la population et de la consommation nationale de riz estimée à 25Kg/an/personne.

2.3. Les modes de production du riz au Burkina Faso

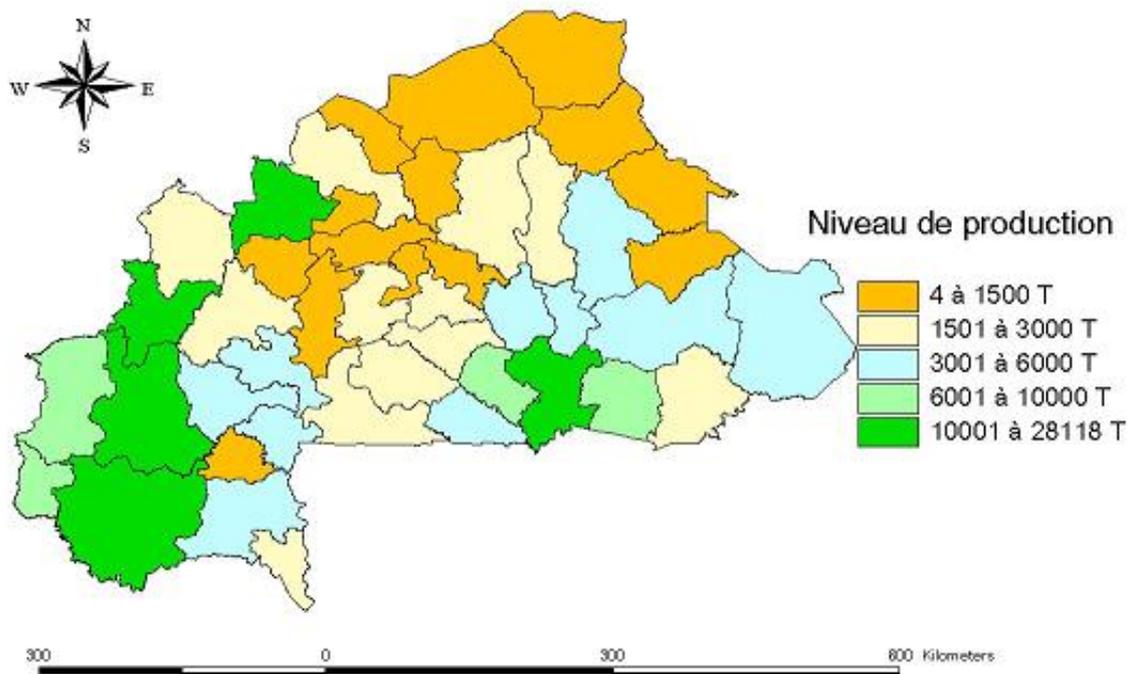
Au Burkina Faso, la production de riz se fait selon trois modes bien distincts : irrigué, bas-fond et pluvial strict.

La riziculture irriguée occupe en moyenne 23% des superficies rizicoles sur la période 1984-2009 et fournit près de 53% de la production nationale en riz (DGPER, 2009). Introduite dans les années 60 au Burkina Faso, elle constitue le mode le plus performant de production de riz dans le pays avec des rendements de 4 à 7 tonnes/ha, en raison de la maîtrise totale de l'eau permettant la double campagne annuelle.

La riziculture de bas-fond est la forme traditionnelle de riziculture la plus pratiquée au Burkina Faso dans toutes les régions du pays. Elle est pratiquée soit dans des sites sans maîtrise de l'eau (bas-fonds traditionnels non aménagés) soit dans des sites avec maîtrise partielle de l'eau (bas-fonds aménagés simples ou bas-fonds améliorés). Les données sur le potentiel rizicole indiquent une superficie exploitable de 500 000 ha de bas-fonds dont moins de 10% seulement seraient mis en valeur. Avec 67% des superficies totales exploitées en riz, les bas-fonds fournissent 42% de la production nationale en riz, avec un rendement moyen variant de 1,3 t/ha (bas-fonds non-aménagés) à 2,5 t/ha (bas-fonds aménagés) avec un potentiel de 4t/ha pour les bas-fonds aménagés.

La riziculture pluviale stricte : elle occupe 10% des superficies dévolues au riz et fournit 5% de la production nationale en riz (DGPER, 2009) avec un rendement moyen de 1 T/ha. Cependant, elle pourrait revêtir une grande importance pour la production nationale pour peu qu'elle puisse s'insérer dans le système de rotation pratiqué en particulier dans les zones cotonnières. Tributaire de la quantité et de la répartition des pluies, ce type de riziculture n'est adapté qu'aux régions du Burkina où la pluviométrie annuelle atteint ou dépasse 800 mm.

Zones de production de riz au Burkina Faso



Source : EPA 2010/DGPER/MAH

2.4. Les acteurs de la filière riz

On appelle acteur économique une cellule élémentaire intervenant dans l'économie, un centre autonome d'action et de décision. Il peut s'agir d'une personne physique (paysan, commerçant, consommateur...) ou d'une personne morale (entreprise, organisation paysanne, organisme de développement, de recherche, de financement, ...)

Les principales catégories d'acteurs économiques directs constituant la filière riz sont les producteurs, les transformateurs, les commerçants (grossistes, demi-grossistes, détaillants) et les consommateurs. Les autres acteurs indirects de la filière Riz sont : fournisseurs d'intrants et d'équipements, les Institutions de crédit, les travailleurs saisonniers (main d'œuvre temporaire) et les institutions en charge de la recherche, de la vulgarisation, les partenaires techniques et financiers.

2.4.1. Les acteurs directs

Ils manipulent le produit, ils s'approprient le bien par l'acte d'achat et/ou de vente. Il y a dans ce cas la perte de droit de propriété du vendeur au profit de l'acheteur. Dans cette catégorie l'on a les producteurs, les coopératives ou organisations paysannes, les acheteurs grossistes, détaillants, les transformateurs, les consommateurs.

Les producteurs. Ils sont dans l'ensemble de petits producteurs avec une superficie moyenne exploitée par an d'environ 1 ha sur les grands périmètres pour moins d'un demi hectare dans les petits périmètres et les bas-fonds. Les femmes sont également propriétaires de parcelles dans tous les sites de production. Les estimations indiquent 324 045 producteurs dont 30 166 en système pluvial strict, 153 475 dans les bas-fonds aménagés, 129 301 en bas-fonds non aménagés, 9 524 sur les périmètres irrigués par gravitation et 1 579 sur les périmètres irrigués par pompage (DGPER, 2010). Il existe actuellement au Burkina un programme (financé par la GIZ) qui vise à renforcer le rôle de la femme dans la production en favorisant leur accès à la terre.

Les collecteurs de paddy: Ce sont des agents qui interviennent auprès des producteurs pour le compte de grossistes. Ils sont chargés des achats et de la manutention. Ils sont parfois appelés «intermédiaires». En faible nombre, ils collectent moins de 5% de la récolte nationale de paddy.

Les transformateurs. Il existe deux types de transformation du paddy : *étuvage et usinage*.

- Étuvage : *c'est une activité essentiellement menée par les femmes*. Elles traitent un peu plus de la moitié de la production nationale de paddy (52%). L'effectif des femmes transformatrices est estimé à 16416 étuveuses (DGPER, 2010). Elles sont organisées en une Union Nationale des Etuveuses de Riz.
- Usinage : Les *unités semi industrielles et industrielles* d'usinage du paddy sont concentrées autour des grandes villes (particulièrement autour de Bobo-Dioulasso et plus récemment autour de Ouagadougou) et des grands sites de production (Vallée du Sourou, Bagré principalement). Ces unités totalisent plus de 30 000 tonnes/an de capacité de transformation de la production nationale en riz blanchi. En plus de ces unités, on dénombre des centaines d'unités artisanales de décorticage (moulins villageois ou de quartiers) qui sont des prestataires auxquels ont recours la majorité des étuveuses et certains producteurs.

Les commerçants :

- Les grossistes. Ils assurent le transfert des produits, des marchés ruraux vers les marchés de consommation où ils vendent aux revendeurs détaillants et aux consommateurs. Ces grossistes disposent de capacités de stockage de riz de plus de 500 tonnes. ;
- Les demi-grossistes sont caractérisés par la vente courante de volumes plus réduits de riz par opération d'approvisionnement qui n'implique pas nécessairement les grossistes. Ils ont des capacités d'entreposage modestes (inférieures à 100 tonnes) ;
- Les détaillants. Ils jouent un rôle de proximité et mettent à la disposition du consommateur des quantités désirées.

Les Consommateurs. Ils assurent l'utilisation finale du riz et sont constitués des ménages, des restaurants, des hôpitaux, des cantines, des internats...

2.4.2. Les acteurs indirects

Ils interviennent pour transporter les produits, encadrer, conseiller, et financer les activités agricoles. Ils jouent également un rôle important tant au niveau de la production, de la transformation que de la commercialisation (recherche des débouchés et financement des activités commerciales). Ce sont les fournisseurs d'intrants et d'équipements, les Institutions de crédit, les transporteurs, les institutions en charge de la recherche, de la vulgarisation, les partenaires techniques et financiers... Au regard de la faiblesse de la production domestique, le déficit de l'offre nationale est comblé par les importations. On dénombre 7 gros importateurs de riz qui traitent environ 90% des importations³. Les capacités d'intervention seraient de 30 000 à 50 000 tonnes /an par importateur.

2.5. Engagements du gouvernement en termes de ressources humaines et financières

L'engagement du gouvernement en faveur du riz s'est traduit par la mise en œuvre de projets et programmes. Il s'agit essentiellement du Plan d'actions pour la filière riz (PAFR) ; le Projet Riz Pluvial (PRP) et le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA), Projet d'Aménagement de bas-fonds au Sud-Ouest (PABSO). Des efforts consentis par le gouvernement dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation agricole sont appréciables. En effet, la restructuration de la recherche agricole dans les années 80 a permis de définir 8 programmes nationaux de recherche au niveau de l'Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA) dont le Programme National de Recherche sur le Riz et la Riziculture.

³ COTECNA, 2009

Il a été également mis en place outre le réseau habituel de vulgarisation, un encadrement spécialisé sur les sites rizicoles. Par ailleurs, le Gouvernement a toujours appuyé la réalisation d'aménagements hydro-agricoles pour l'accroissement de la production.

Avec la crise alimentaire intervenue en 2008, l'Etat a pris des mesures structurelles (appui en semences améliorées, en équipement, en engrais, en encadrement des producteurs) pour soutenir le sous-secteur du riz. Cet appui a porté en deux ans sur 21. 253,5 tonnes d'engrais minéraux (13. 340 tonnes NPK et 7. 913,5 tonnes Urée) et 6501 tonnes de semences améliorées.

La femme joue un rôle important dans les systèmes rizicoles. Elle est au centre de l'ensemble des activités agricoles même si très peu de femmes sont chefs d'exploitation. On assiste de plus en plus à une spécialisation dans la filière notamment dans la transformation (étuvage) et la commercialisation.

2.6. Avantage comparatif de la production rizicole nationale

Afin d'apprécier les revenus des producteurs, il a été procédé à une estimation des coûts de production moyen du riz décortiqué dans les systèmes de production les plus représentatifs de la culture du riz au Burkina Faso : Pluvial strict (PS), Bas-fonds Non Aménagé (BNA), Bas-fonds Aménagé (BFA), Grand Périmètre irrigué Aval Barrage (GPAB) Grand Périmètre irrigué Par Pompage (GPPP).

De l'ensemble de ces systèmes, le GPPP a le coût de production moyen le plus élevé soit 98,08 FCFA/kg de paddy (cas du Sourou). Au regard de ce coût, l'Etat a proposé une marge relativement substantielle de 30 FCFA/kg pour le producteur et 15 FCFA/kg pour le transformateur⁴, une marge grossiste de 10 FCFA/kg et une marge détaillant de 15 FCFA/kg. Ainsi donc, quel que soit le système de production adopté, la riziculture est financièrement rentable pour la majorité des producteurs, surtout lorsqu'elle est comparée à la culture du mil ou du sorgho, qui sont actuellement les principales productions céréalières.

La vente du riz décortiqué permet de rembourser les crédits et frais de campagne qui s'élèvent en moyenne à 346 167 FCFA par hectare et par an. Ainsi, la majorité des producteurs préfèrent vendre leur production en riz décortiqué. L'entrée des producteurs dans les activités de transformation est un fait majeur qui leur permet de capter une partie de la valeur ajoutée en aval de la filière (de l'ordre de 15 FCFA/kg de paddy). Cependant le riz local demeure moins compétitif que le riz importé au regard des prix, du marketing et des quantités offertes. Des actions vigoureuses méritent d'être entreprises pour assurer la compétitivité du riz local et dynamiser la filière.

⁴ Un coût de décorticage de 45 FCFA/kg

III. DEFIS ET OPPORTUNITES

3.1. Principaux défis et contraintes

3.1.1. Les questions transfrontalières et régionales

Les questions transfrontières touchent les problèmes régionaux tels que la politique de la CEDEAO, les taxes communes, la circulation des intrants (semences, engrais, pesticides) et des productions, notamment du riz, la gestion des cours d'eau partagés. Ces questions sont débattues au sein des organisations régionales comme l'UEMOA, la CEDEAO, l'ABN, l'ABV, etc.

3.1.2. Les insuffisances de la recherche

Le principal point faible de la Recherche demeure l'insuffisance de résultats en matière de technologies post-récolte. Cependant, il faut souligner que le Département «Mécanisation» de l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) a obtenu des acquis importants sur les techniques et équipements de préparation du sol en riziculture comme le décompacteur à traction animale. En post récolte une batteuse nettoyeuse motorisée a été adaptée en étroite collaboration avec l'ADRAO.

3.2. Atouts et opportunités

3.2.1. Le potentiel du riz local dans la réduction de la pauvreté

Le riz représente environ 3% des aliments de base de la population burkinabé. L'accroissement de sa production devrait permettre d'améliorer les revenus des producteurs, d'accroître la contribution de la filière au PIB et de réduire le déficit de la balance des paiements.

3.2.2. Le régime foncier

La loi N° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural en son article 1 détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural. Les terres rurales sont réparties dans trois (3) catégories : le domaine foncier rural de l'Etat, le domaine foncier rural des collectivités territoriales et le patrimoine foncier rural des particuliers. On note que cette loi fait une ouverture en faveur de la réalisation d'aménagements ruraux par des personnes privées ou par des collectivités territoriales (Régions et communes).

3.2.3. Les acquis de la recherche / développement

Les principaux acquis agronomiques de la Recherche rizicole reposent sur une importante gamme de variétés améliorées (une soixantaine, couvrant les 3 types de riziculture pratiqués au Burkina) et de technologies performantes de production pour permettre à ces variétés de mieux exprimer leur potentiel : nouvelles formules de fertilisation spécifiquement adaptées aux besoins nutritionnels du riz, paquet technologique de protection intégrée contre les maladies, insectes et nématodes et des techniques d'irrigation et de gestion de l'eau, etc.

Au cours des dernières années, de nouvelles variétés de riz issues des croisements entre le riz africain, *Oryza glaberrima* résistant aux contraintes biotiques (ravageurs et maladies) et abiotiques du milieu (sécheresse, toxicité ferreuse, etc..) et le riz asiatique, *Oryza sativa* à haut rendement ont été mises au point. Sept (7) variétés de ce nouveau type de riz plus connu sous le nom de NERICA (Nouveau Riz pour l'Afrique) ont été homologuées (INERA, 2005 b) dont quatre sont adaptées à la riziculture de bas-fond/irriguée et les trois autres à la riziculture pluviale.

Les efforts consentis par tous les acteurs ont contribué de façon non négligeable à l'augmentation de la production rizicole nationale. Plus que l'accroissement des superficies, cette augmentation s'expliquerait pour 53,36% par l'amélioration des rendements obtenus grâce à l'adoption des technologies générées par la recherche rizicole⁵. Au niveau de la mécanisation de la riziculture, l'IRSAT a développé, le décompacteur polyvalent à dents, un semoir trois rangs à traction animale pour la riziculture pluviale et de batteuses à moteur (12 CV et 15 à 16 CV).

3.2.4. Les capacités humaines et institutionnelles

Les riziculteurs du Burkina Faso disposent d'une bonne expérience en matière de techniques de production du riz. Le pays dispose en outre de capacités humaines et institutionnelles et d'une main d'œuvre rurale importante à même de soutenir le développement de la riziculture. Par ailleurs, dans le domaine de la recherche, il existe des centres, stations et antennes de recherche dans toutes les zones agro écologiques du pays. Une équipe composée d'une quinzaine de chercheurs, d'une vingtaine de techniciens de laboratoires de biotechnologie, d'entomologie, de virologie, de phytopathologie, de nématologie travaillent au sein du Programme riz de l'INERA. Aussi, des équipes de recherche existent à l'IRSAT sur les aspects mécanisation, énergie et technologie alimentaire.

En matière de formation agricole, plusieurs instituts et écoles forment des ingénieurs du développement rural (spécialité agriculture, vulgarisation), des ingénieurs du génie rural et des techniciens. Il s'agit en occurrence de l'Institut du Développement Rural (IDR) de l'Université Polytechnique de Bobo Dioulasso, le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP), l'Institut International de l'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE).

Le service national des semences du MAH est chargé du contrôle de la production et de la certification des semences. Le pays dispose également d'un comité d'homologation des variétés et des pesticides à usage agricole. Le dispositif de vulgarisation et d'appui conseil du Ministère en charge de l'Agriculture constitue un vaste réseau couvrant l'ensemble des localités administratives du pays avec 210 agents de vulgarisation dont 10 travaillent à temps plein sur le riz et environ 200 à temps partiels.

Au niveau réglementaire, on notera l'existence de lois sur les semences, les engrais, la protection phytosanitaire, la bioéthique et l'environnement. A la faveur de la crise alimentaire de 2008, le gouvernement à travers la SONAGESS joue désormais un rôle stratégique dans l'écoulement et la promotion du riz local (achats de paddy, achat du riz décortiqué, etc.).

⁵ OUEDRAOGO et al, 2002 ; INERA, 2005 a.

IV. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE

L'augmentation de la production rizicole a toujours été un enjeu stratégique dans la politique nationale de sécurité alimentaire. Cette politique a été réaffirmée dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) qui constitue le cadre de référence pour toutes les interventions publiques dans le secteur rural. La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) est donc en parfaite cohérence avec la SDR. La SNDR vise à faire de la riziculture un des leviers certains pour l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays.

4.1. Objectifs de la SNDR

L'objectif global de la SNDR est de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire aux besoins et exigences des consommateurs. De façon spécifique, il s'agit de :

- Intensifier et accroître la production rizicole ;
- Améliorer la qualité du produit fini mis sur le marché ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la filière riz.

4.2. Axes stratégiques/Interventions principales

Les axes stratégiques identifiés dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la présente stratégie sont :

- Axe 1 : Accroissement des superficies exploitées ;
- Axe 2 : Intensification durable de la production rizicole ;
- Axe 3 : Valorisation de la production rizicole ;
- Axe 4 : Recherche – Diffusion, appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs.

4.3. Actions prioritaires par axe stratégique

Quatre axes stratégiques ont été définis. Ils sont porteurs des actions prioritaires, déclinées comme suit:

4.3.1. Accroissement des superficies exploitées

Cet axe vise à valoriser au mieux les aménagements existants et à réaliser de nouveaux aménagements. Il prend également en compte les espaces non aménagés où se pratique la riziculture (Bas-fonds non aménagés et sites de riziculture pluviale stricte). Les actions retenues à cet effet sont :

- assurer une meilleure connaissance du potentiel en terres irrigables et en bas-fonds aménageables ;
- réhabiliter les aménagements dégradés et récupérer les superficies (aménagées) abandonnées ;
- assurer l'extension des aménagements existants ;
- réaliser de nouveaux aménagements de périmètres irrigués et de bas-fonds ;
- promouvoir la réalisation d'ouvrages de conservation des eaux et des sols ;
- développer la pratique de l'irrigation de complément ;
- intensifier la mobilisation des ressources en eau (Boulis, puits marâchers, barrages, etc.) et optimiser leur utilisation.

4.3.2. Intensification durable de la production rizicole

L'objectif visé par l'axe 2 est l'augmentation de la production de riz, grâce à l'utilisation optimale des semences améliorées, des engrais et de l'eau, de la mécanisation des opérations culturales, de la sécurisation foncière, de l'application de paquets technologiques adaptés, de l'adoption de pratiques culturales respectueuses de l'environnement, etc.

Les actions retenues à ce titre sont:

- améliorer l'utilisation des intrants (semences améliorées, engrais minéraux et produits phytosanitaires) ;
- renforcer la mécanisation de la riziculture ;
- améliorer la gestion de l'eau afin d'accroître son efficacité d'utilisation

4.3.2.1. Amélioration de l'utilisation des intrants (semences certifiées, engrais et produits phytosanitaires)

❖ Semences

L'accroissement de la production du riz visé par la SNDR nécessite d'une part de garantir la production de semence en qualité et en quantité suffisantes et d'autre part de promouvoir son utilisation par l'ensemble des riziculteurs. Partant des objectifs de superficies inscrits dans la SNDR, la mobilisation de 9750 Tonnes de semences certifiées, soit 6700 tonnes pour la période 2008-2015 et 3050 tonnes pour la période 2016-2018. Pour obtenir ces semences il faudrait produire 975 tonnes de semences de base soit en moyenne 97 tonnes par an. Pour ce faire il faudra :

- Développer un système durable de production et de distribution de semences de base et certifiées de variétés améliorées, dont les NERICA, respectivement sous l'égide de l'INERA et de la DGPV ;
- renforcer les capacités des producteurs semenciers dans le domaine de la maîtrise des techniques de production, d'organisation coopérative, de marketing et des moyens financiers et matériels;
- utiliser les plaines aménagées avec maîtrise totale d'eau (Bagré, Banzon, Sourou, Vallée du Kou, etc.) pour la production des semences ;
- renforcer le système de certification
- renforcer la sensibilisation des producteurs à l'utilisation des semences améliorées et surtout à leur renouvellement périodique ;
- promouvoir l'entrepreneuriat agricole dans le domaine de la production semencière ;
- Informer et sensibiliser les acteurs sur le cadre législatif et réglementaire sur la production, la commercialisation et l'utilisation des semences.

❖ Engrais minéraux

- Susciter la création d'unités de fabrication d'engrais, dont l'engrais spécifique à la culture du riz, pour répondre entre autres besoins, à ceux de la riziculture estimés à 62475 tonnes dont 39 975 tonnes de NPK et 22 500 tonnes d'urée à l'horizon 2018;
- développer le warrantage pour rendre accessible l'engrais aux producteurs ;
- renforcer la création des boutiques d'intrants pour rendre disponible ces produits sur le terrain ;
- Apporter une subvention ou détaxer les importations d'engrais et équipements de production d'engrais pour réduire les coûts ;

❖ Engrais organiques

- poursuivre la sensibilisation des producteurs sur la production et l'utilisation de la fumure organique
- renforcer la capacité des producteurs dans la production de la fumure organique (fosses fumières, compostage en tas etc.) ;
- Appuyer la réalisation de fosses fumières stabilisées ;
- développer ou introduire des équipements de broyage de pailles pour la production de la matière organique ;

❖ Produits phytosanitaires

- Assurer le traitement systématique des semences ;
- assurer la protection phytosanitaire des cultures, en tenant compte des seuils d'attaques ;
- informer/sensibiliser et former les acteurs sur la législation en vigueur sur l'importation et l'utilisation des pesticides ;
- promouvoir l'utilisation des pesticides naturels, en l'occurrence les paquets technologiques vulgarisés par la GIPD

4.3.2.2. Renforcement de la mécanisation de la riziculture

La promotion de la mécanisation de la riziculture s'effectuera, entre autres, par la mise en place d'une ligne de crédit par le Gouvernement pour faciliter l'accès aux équipements par les riziculteurs et les opérateurs privés. Cette stratégie pourrait permettre aux privés d'atteindre les objectifs de financement qui sont attendus d'eux dans le PNSR évalués à 7% du budget global de programme. Concrètement, cette ligne de crédit permettra d'acquérir les équipements favorisant :

- l'intensification de la mécanisation du travail du sol, des opérations culturales (planage, semis, sarclage, etc.) de récolte et post-récolte, etc.,
- l'émergence de prestataires de services en travail sol et opérations post-récolte;
- l'approvisionnement en pièces détachées pour assurer une maintenance des équipements agricoles;
- la création d'unités de fabrication de certains équipements agricoles /transformation et des équipements de certification de la qualité du riz ;
- l'acquisition et l'utilisation de technologies améliorées pour les opérations de transformation
- le développement d'infrastructures et d'équipements de stockage/conservation, de transformation dans des sites rizicoles.

4.3.3. Valorisation de la production rizicole

Il est principalement recherché à travers cet axe, le renforcement des activités post-récoltes ainsi que les capacités de décortilage par l'introduction de technologies post –récolte adaptées (batteuses, étuveuses, etc.) et l'amélioration de la qualité du riz national mis sur le marché et sa promotion. Cet axe vise surtout à accroître le volume de riz transformé et commercialisé, en vue d'encourager la production et améliorer les revenus des exploitants. Il vise en particulier à soutenir une dynamique de chaîne des valeurs du riz. L'opérationnalisation de cet axe en ce qui concerne les équipements passera également par la mise en place d'une ligne de crédit telle qu'énoncé dans la mécanisation. Pour ce faire, les actions suivantes sont retenues :

- Réhabiliter et/ou construire des infrastructures communautaires nécessaires pour les opérations post-récolte (magasins, aires de séchage, aires de battage, batteuses, ...) dans des sites rizicoles ;
- soutenir l'émergence de prestataires privés pour prendre en charge les activités de transformation, de conservation/stockage, de transport et de commercialisation ;
- appuyer la collecte du paddy à traiter, la mise en place et le fonctionnement du système de collecte et commercialisation du riz décortiqué ;
- appuyer la mise en place d'un réseau de distribution du riz burkinabé (paddy, riz blanchi) ;
- promouvoir la consommation du riz burkinabè, en créant notamment un label ;
- promouvoir la valorisation des sous-produits du riz ;
- réhabiliter de manière durable l'observatoire national du riz.

4.3.4. Recherche – Diffusion, appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs.

4.3.4.1. Recherche/conception et diffusion de techniques et technologies innovantes et performantes

La SNDR contribuera au renforcement des capacités humaines, scientifiques et matérielles de la recherche rizicole nationale, afin que celle-ci puisse accompagner efficacement sa mise en œuvre. Il s'agira donc de :

- renforcer le système de recherche nationale en matière de création/innovation rizicole et d'introduction des variétés performantes de riz adaptées aux conditions agropédoclimatiques du pays à travers des tests de sélection variétale participative et répondant aux besoins des consommateurs ;
- construire et/ou équiper des centres de recherche, de formation professionnelle et de vulgarisation ;
- soutenir substantiellement la recherche pour la production des semences de pré-base et de base en quantité et en qualité suffisante ;
- développer les méthodes de gestion intégrée des principaux ravageurs et maladies du riz ;
- diffuser les techniques de gestion de la fertilité des sols dans les sites rizicoles ;
- développer et vulgariser les technologies adaptées selon le type de riziculture ;
- former les acteurs sur la gestion financière et organisationnelle.

4.3.4.2. Appui-conseil et vulgarisation en riziculture

La SNDR renforcera également les capacités du système d'appui-conseil sur les plans humain, technique et matériel pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans l'encadrement des producteurs. A ce niveau, il est attendu la réalisation des actions suivantes :

- concevoir et mettre en œuvre un plan d'appui-conseil et de formation ciblé des producteurs ;
- renforcer les structures d'appui conseil et des structures de recherche en personnels afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie ;
- assurer la formation des producteurs et utilisateurs d'équipements agricoles;
- assurer le recyclage et/ou la formation des techniciens et les producteurs sur les itinéraires techniques de production du riz dans les différentes écologies ;
- former les acteurs sur les opérations de récolte et post-récolte afin d'assurer une meilleure qualité du riz paddy et blanchi ;
- traduire les acquis dans des formats adaptés aux groupes cibles et en langue locale
- tenir compte de l'aspect genre dans les formations.

La SNDR accordera une importance particulière aux ressources humaines en matière de recherche rizicole et de vulgarisation, nécessaires pour accompagner sa mise en œuvre.

Les besoins dans ce domaine pour les prochaines années sont mentionnés dans le tableau ci-dessous. Ces besoins sont établis par catégorie de spécialistes pour chaque activité. On retiendra que dans le souci de disposer de chercheurs compétents et efficaces, et d'une meilleure vulgarisation des acquis de la recherche, la formation et l'information seront indissociables des activités des chercheurs et des vulgarisateurs.

Tableau 1 : Nombre de chercheurs, techniciens et agents de vulgarisation : Situation de 2008 et projections

	Chercheurs avec Doctorat ou Maîtrise			Techniciens de recherche			Agents de vulgarisation agricole		
	Total(*)	Spécialistes du riz (en plein temps)	Spécialistes du riz (en temps partiel)	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)	Spécialistes du riz (en temps partiel)	Total	Spécialistes du riz (en plein temps)	Spécialistes du riz (en temps partiel)
2008	23	14	9	19	17	2	210	10	200
2013	28	19	9	37	22	15	360	60	300
2018	32	23	9	38	23	15	600	100	500

NB : Les spécialistes à former auront les profils suivants : sélectionneur, agronome, socio-économiste, agroéconomiste, machiniste, hydraulicien, technologue alimentaire, pédologue, spécialiste en protection des végétaux

4.3.4.3 - Organisation des acteurs

- appuyer l'émergence/la dynamisation des organisations coopératives pour assumer les fonctions d'approvisionnement en intrants, de mécanisation de la filière (CUMA)⁶ de gestion des opérations de production et de commercialisation ;
- appuyer les OP à la gestion et à l'entretien des aménagements ;
- dynamiser l'interprofession (CIR-B) impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie pour une participation active à la promotion du riz national ;
- appuyer l'émergence d'un réseau de maintenance et réparation des équipements agricoles ;
- mettre en place un système d'information adapté aux acteurs de la filière.

4.4. Approche et perspective de mise en œuvre de la SNDR

4.4.1. Superficies, rendements et productions par modes de production

L'examen des trois modes de production pratiqué au Burkina Faso indique qu'il existe un grand potentiel d'accroissement des superficies, notamment en riziculture de bas-fonds et en riziculture pluviale stricte. Au cours de la période 1998-2007, la superficie moyenne annuelle exploitée en riziculture est de 45.000 ha dont 14.000 ha en irrigué⁷. La production moyenne en riz paddy sur la même période est 108.000 tonnes soit l'équivalent de 64.800 tonnes de riz usiné⁸.

Les niveaux de rendements varient d'un mode rizicole à un autre. Ils sont en moyenne de 1 t/ha environ pour le riz pluvial strict, 2 t/ha pour le riz de bas-fonds et 5.5 t/ha pour le riz irrigué. Ces rendements peuvent être améliorés notamment par l'application de paquets technologiques appropriés. La riziculture irriguée est celle qui, en plus de l'intensification permet de sécuriser la production. En outre, c'est elle qui offre la meilleure valeur nette de l'augmentation significative de la production nationale. La répartition des superficies, des rendements et des productions par mode de riziculture est présentée dans le tableau 2.

⁶ Coopérative d'Utilisation de Machinisme Agricole (CUMA), un mode d'organisation utilisé en France

⁷ DPSAA/DGPER/MAH (2008)

⁸ Le taux de rendement à l'usinage utilisé est de 60%

Tableau 2. Données de base par mode de production : Situation de 2008 et perspectives

	Riziculture pluviale			Riziculture de bas-fond			Riziculture irriguée					Total		
	Sup (ha)	Rdt (T/ha)	Prod (t)	Sup (ha)	Rdt (T/ha)	Prod (t)	Sup (ha)	Rdt (T/ha)	Prod (t)	Coéf	Prod totale (t)	Sup (ha)	Rdt (T/ha)	Prod (t)
2008	12000	1,1	13200	47000	2,5	117500	12500	5,5	68750	1,52	104 500	71500	3.03	235 200
2015	32000	1,5	48000	82000	3,5	287000	17500	6	105000	1,66	174 300	131500	3.67	509 300
2018	62 000	2,5	155000	110000	4	440000	19500	7	136500	1,81	247 065	191500	4.50	842 065

La production attendue en 2018 qui est de 842 065 tonnes de paddy (537 342 tonnes de riz usiné) couvre la demande nationale projetée (466 000 tonnes de riz usiné) en 2018.

4.4.2. Cible de prix à la production à long terme.

La stratégie à long terme en matière de prix vise la réduction des coûts de production, de transformation et de commercialisation de façon à rendre le riz local compétitif par rapport au riz importé. La vision des prix dans les 10 prochaines années, est une stabilisation du prix moyen aux producteurs autour de 180 FCFA/Kg de paddy et un prix moyen à la consommation de 350 FCFA/Kg de riz usiné. Dans les conditions de mise en œuvre de la SNDR, ces prix rémunèrent les facteurs de production et permettent au riz local d'être compétitif par rapport au riz importé.

Pour cette fin, le Gouvernement devrait (i) poursuivre son appui aux riziculteurs pour réduire les coûts de production, (ii) et promouvoir le maillon de la transformation afin d'améliorer le rendement de transformation du paddy (de 60-62% actuellement à 65% au moins) dans l'optique de renforcer la compétitivité du riz local. Pour accompagner l'effort du Gouvernement, l'interprofession de la filière riz devrait travailler à donner une certaine visibilité/accessibilité physique au riz local et assurer sa promotion auprès des consommateurs. En effet, la compétitivité du riz local repose essentiellement sur la baisse des coûts de production du paddy et l'amélioration du rendement de transformation.

4.4.3. Phasage de la mise en œuvre de la SNDR

Les défis et enjeux actuels de la filière riz au Burkina se conjuguent aussi bien au présent qu'au futur. C'est pourquoi, les actions à entreprendre pour accroître la production nationale de riz doivent s'inscrire à la fois dans le court, moyen et le long terme.

- à court et moyen terme (2008-2015), l'accroissement de la production reposera essentiellement sur l'intensification, la réhabilitation et la valorisation des aménagements existants, l'amélioration de l'organisation des acteurs et le renforcement des capacités des agents d'encadrement. Cependant, la réalisation de nouveaux aménagements pourrait être envisagée même si les possibilités d'extension restent limitées notamment pour les périmètres irrigués (délais trop courts pour mobiliser les ressources nécessaires et réaliser les travaux).
- à long terme (2016-2018), tout en redoublant d'effort pour consolider les actions « d'intensification de la production » et « d'accroissement des superficies », l'accent sera particulièrement mis au cours de cette période sur l'amélioration de l'environnement de la filière (professionnalisation des acteurs, appui à l'insertion et à l'installation de nouveaux acteurs de la filière riz, appui à la promotion d'entreprises de fabrique d'intrants et de transformation, amélioration des circuits de collecte et de distribution du riz paddy et/ou usiné, mise en œuvre de dispositifs législatifs et réglementaires pour protéger la filière).

4.4.4. Gouvernance de la SNDR

En raison de l'importance et de la complexité de la filière riz, la mise en œuvre de la SNDR sera faite à travers des programmes et projets portés par l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les acteurs de la filière riz. De ce point de vue, elle requiert un dispositif unique de gouvernance. Cette mise en œuvre sera basée sur les principes de concertation entre les acteurs et leur responsabilisation par rapport au fonctionnement de la filière. Il sera instauré une évaluation annuelle afin de corriger à temps les éventuels dysfonctionnements et insuffisances qu'on aurait observés. Pour ce faire, la gouvernance de la SNDR sera articulée autour de trois organes que sont :

- L'organe de pilotage (comité de pilotage de la PNSR)
- L'organe d'appui-conseil technique (Comité technique interministériel du suivi de la SNDR)
- L'organe d'exécution (l'unité de coordination de la SNDR)

4.4.4.1. L'organe de pilotage (comité de pilotage de la PNSR)

Ce comité de pilotage de la PNSR, représentant l'organe de pilotage de la SNDR sera chargé d'assurer l'orientation et le pilotage de la stratégie en fixant les priorités et objectifs stratégiques. Il sera composé des ministres en charges de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement, de la recherche et l'économie et des finances.

4.4.4.2. L'organe d'appui-conseil technique (Comité technique interministériel du suivi de la SNDR)

Le Comité technique interministériel du suivi de la SNDR représente l'organe d'appui-conseil scientifique et techniques et est mis en place par un arrêté. Il a pour rôle de faciliter la mise en œuvre de la SNDR ainsi que la promotion de la synergie. Il propose les orientations, assure le suivi opérationnel des activités. Ce comité permettra aussi d'évaluer les performances et les impacts de la stratégie et de fournir des informations techniques notamment en proposant des innovations pertinentes pouvant être testées et disséminées dans les différentes zones d'emprise de la SNDR. Il est composé des secrétaires généraux des ministères en charge du développement rural, de la « task-force » et toutes personnes ressources.

4.4.4.3. L'organe d'exécution (l'unité de coordination de la SNDR)

L'unité de coordination de la SNDR représentant l'organe d'exécution sera dirigé par un coordonnateur national, responsable devant l'organe de pilotage. Il veille à la cohérence des priorités et des orientations entre l'échelle régionale et nationale. Il est assisté par une équipe pluridisciplinaire ayant une expertise avérée en matière de riziculture, d'aménagements, de suivi-évaluation et de sociologie rurale. De plus, au regard de l'arrangement institutionnel, les quatre cellules techniques de la SNDR seront pilotées par les coordonnateurs des programmes en lien avec les quatre axes stratégiques.

Au niveau local, l'architecture institutionnelle de la SNDR repose sur un partenariat fort et dynamique entre l'unité de coordination et les services techniques déconcentrés/décentralisés et les ONG actifs dans le secteur du développement rural. A ce partenariat s'ajoutera la collaboration étroite qui sera menée entre l'unité de coordination de la SNDR et les chefferies traditionnelles, les élus locaux et les acteurs à la base (Cf. organigramme en annexe 3).

4.4.5. Questions transfrontalières et renforcement des partenariats

Les producteurs et commerçants s'approvisionnent en intrants aussi bien sur le marché domestique que régional. Il se pose alors le problème de qualité de ces intrants et de risque de maladie. Une attention particulière doit alors être accordée aux questions transfrontalières de la riziculture notamment en ce qui concerne la circulation des engrais et des pesticides.

Un autre aspect des questions transfrontalières est lié à l'étendue du réseau hydrographique. En effet, le Burkina est situé dans les parties amont de 3 bassins versants internationaux qu'il partage avec les pays voisins. La plupart de ses cours d'eau drainent les ressources en eau vers ces pays. Les questions posées par cette situation devront être prises en compte dans la mise en œuvre de la stratégie (disponibilité, utilisation et partage des ressources, problèmes environnementaux).

Par ailleurs, la collaboration devrait être renforcée entre structures nationales, les institutions régionales et internationales mentionnées plus haut.

4.5. Résultats et impacts attendus

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture aura un impact majeur sur la sécurisation et l'accroissement de la production rizicole. A l'horizon 2018, 191 500 hectares seront exploités, pour une production générée de 842 065 tonnes de paddy, soit environ 547 342 tonnes de riz décortiqué, d'une valeur de 191,6 milliards de FCFA, équivalent à un revenu moyen de près de 151,6 milliards FCFA en 2018 pour les producteurs.

La mise en œuvre de la stratégie devrait également avoir un impact considérable sur la qualité de la vie des populations locales, qui pratiquent aujourd'hui une agriculture de subsistance avec des moyens rudimentaires et vivent dans des conditions de pauvreté. Le revenu moyen annuel attendu par producteur est évalué à 576562 FCFA, pour près de 200000 exploitants. La répartition par système serait de 618 479 FCFA pour le riziculteur en pluvial strict (33833 exploitants) ; 405 000 FCFA dans les bas-fonds (146667 exploitants), de 1710 450 FCFA pour le système irrigué (19500 exploitants).

La mise en œuvre de la stratégie devrait permettre d'asseoir à court terme les premiers jalons du développement durable de la riziculture burkinabé. A cet effet, il est essentiel que des mécanismes adéquats tant du point de vue de la planification, que de celui du suivi évaluation soient mis en place et que des moyens appropriés soient effectivement mobilisés.

V. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE

5.1. Coûts

Le coût de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture, à l'horizon 2018, est évalué à deux cent cinquante-huit milliards cinq cent dix-huit millions cinq cent mille (258 518 500 000) Francs CFA, reparti par axes stratégiques comme suit :

Tableau n° 3 : Répartition du Coût de la SNDR par axe stratégique

Désignation	Montant (FCFA)		Total	Part relative
	2008-2015	2016-2018		
1 Aménagement	105 408 750 000	35 136 250 000	140 545 000 000	54,37%
2 Intensification	39 086 250 000	13 028 750 000	52 115 000 000	20,16%
3 Valorisation de la Production	33 165 000 000	11 055 000 000	44 220 000 000	17,11%
4 Renforcement des capacités	10 836 000 000	3 612 000 000	14 448 000 000	5,59%
5 Fonctionnement	3 892 875 000	1 297 625 000	5 190 500 000	2,01%
6. Gouvernance de la SNDR	1 500 000 000	500 000 000	2 000 000 000	0,77%
TOTAL COUT SNDR	193 888 875 000	64 629 625 000	258 518 500 000	100%

5.2. Financement de la stratégie

Le financement de la stratégie sera assuré par quatre grands groupes d'acteurs que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les opérateurs privés et les populations bénéficiaires.

5.2.1. L'Etat

Le gouvernement poursuivra son effort de financement du secteur rizicole. Les allocations budgétaires significatives de ces dernières années en faveur de l'accroissement de la production nationale de riz sont fortes bien appréciables et devront être renforcées.

En 2008, la Direction des Etudes et de la Planification du MAH enregistrait 24 projets ayant pour objet le riz, en partie ou en totalité grâce aux efforts de coopération du gouvernement. En outre, le Gouvernement devrait prendre les mesures institutionnelles et fiscales incitatives pour l'investissement privé dans le sous-secteur rizicole et renforcer son soutien (subventionner) aux activités de recherche développement en riziculture.

5.2.2. Les collectivités territoriales

Etant des institutions de l'Etat à gestion autonome, elles devraient consentir un effort de financement du secteur rural et en particulier du sous-secteur rizicole. Elles devront en outre contribuer à la gestion durable des aménagements et accompagner l'investissement privé dans le secteur.

5.2.3. Les partenaires techniques et financiers

L'importance des défis à relever dans le cadre de la présente stratégie nécessite la mobilisation conséquente de ressources tant au plan financier que technique. C'est pourquoi la contribution des partenaires au développement du pays (PTF, ONG, Associations) sera indispensable pour conduire au mieux la mise en œuvre de la stratégie.

5.2.4. Les opérateurs privés et les populations bénéficiaires

Dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat des secteurs de production et de communalisation intégrale, les opérateurs privés nationaux comme étrangers et les acteurs directs de la filière riz apporteront leur part de contribution à la mise en œuvre de la présente stratégie. En effet, au-delà des investissements souhaités, par les promoteurs privés dans la riziculture, pour ce qui est particulièrement les populations bénéficiaires, le principe de cofinancement des investissements doit être privilégié : Le partage des coûts d'aménagement entre l'Etat et les bénéficiaires dont leur contribution sera sous forme de travaux communautaires.

Tous les instruments et institutions financières devront être mobilisés pour le financement de cette stratégie. Il s'agit notamment de :

- l'application de la loi sur le foncier rural qui permettra aux producteurs d'avoir des titres fonciers utilisables comme garantie auprès des institutions de financement ;
- la promotion du warrantage comme système de financement des activités ;
- le soutien financier aux institutions de micro finance (IMF) pour le financement des activités rizicoles à travers les projets et programmes du gouvernement ;
- le recours des promoteurs à la SOFIGIB pour la garantie de leurs emprunts auprès des institutions bancaires.

Pour assurer un financement durable de la riziculture au delà de la mise en œuvre de la SNDR, il sera plus judicieux de mettre en place un fonds de financement de la riziculture et des activités connexes.

VI. ANALYSE DES RISQUES DE LA SNDR

Les facteurs majeurs qui pourraient conduire à l'échec de la SNDR ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de se réaliser. Sur la base de cette analyse il ressort que le niveau de risque général est jugé modeste ce qui a amené à prévoir des mesures d'atténuation. Les activités d'atténuation des risques probables à fort impact négatif ont été intégrées dans la SNDR.

Question foncière: l'application de la loi sur le foncier à travers ses textes d'application est une condition à la professionnalisation des producteurs rizicoles. Elle contribuera à la sécurisation foncière et la promotion des investissements pour l'intensification de la production rizicole.

Prise en compte de l'aspect genre : En raison de la forte implication des femmes et des jeunes dans la riziculture, leur participation à la mise en œuvre de la SNDR est indispensable pour l'atteinte des objectifs. . Ainsi, ils doivent être étroitement associés à toutes les actions.

Respect de l'environnement : dans un contexte de changements climatiques, il s'avère impérieux de veiller au respect de l'environnement dans toutes les actions entreprises pour garantir un développement durable à la filière. Des études d'impact environnemental doivent être menées avant toute action d'envergure, notamment les aménagements et les mesures d'atténuation rigoureusement appliquées. Il est également indispensable d'instaurer une vision de durabilité et de gestion rationnelle sur les sites déjà aménagés, afin de prévenir les problèmes environnementaux.

Désenclavement des sites de production: Le développement des voies d'accès aux sites majeurs de culture du riz est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. Aussi des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation des voies d'accès.

Accès au financement : l'implication de tous les acteurs le long de la chaîne de valeur du riz, notamment le privé, nécessite la mise en place d'une ligne de crédit pour assurer les fonctions de mécanisation, de transformation et de commercialisation. Il en est de même pour la mise en place d'unités de fabrication d'engrais, et d'équipements.

La variabilité pluviométrique liée aux changements climatiques : La production agricole reste tributaire des aléas climatiques. En même temps, les programmes d'adaptation bénéficient de très peu de financement et l'adhésion des producteurs aux nouvelles méthodes d'intensification reste faible. Dans ce contexte la maîtrise de l'eau constitue encore un sujet de préoccupation pour la réussite du développement rizicole. Cependant, au regard des coûts exorbitants des infrastructures hydro-agricoles et le délai assez court de la mise en œuvre de la SNDR, il serait bon d'orienter les efforts vers la riziculture pluviale (aménagements de bas-fonds et le pluvial strict) soutenu par le développement de systèmes d'irrigation de complément.

Le non-respect des normes techniques de réalisations d'ouvrages et/ou d'aménagements : Le développement rural vise aussi la mise en place des infrastructures de production et de soutien à la production qui vont contribuer durablement au développement de la riziculture. Ces infrastructures qui devront répondre non seulement aux besoins des populations mais aussi avoir une durée de vie devront être faites selon les normes techniques. De ce fait, leur construction dans laquelle interviennent activement les entreprises privées doit être suivie avec rigueur par les experts internationaux et /ou des agents nationaux hautement qualifiés pour amoindrir le risque moral lié à la qualité des ouvrages.

Instabilité financière (taux de change) : Dans un contexte de fluctuations du taux de change qui peuvent réduire le montant initial des ressources mobilisées pour la mise en œuvre des projets et programmes dans le cadre de la SNDR. Il serait donc souhaitable de négocier les conventions de financement en unité de compte ou en francs CFA.

Faible adhésion des parties prenantes : Le processus de la mise en œuvre de plusieurs projets et programme a déjà été buté à un problème de communication qui n'a pas permis leur appropriation par les acteurs, toute chose qui n'aurait pas permis la mobilisation des ressources nécessaires pour son exécution et l'atteinte des objectifs. Le processus d'élaboration de la SNDR qui a été participatif devrait disposer d'un plan de communication pour sa diffusion et son appropriation par toutes les parties prenantes.

Tableau 4 : Risques et mesures d'atténuations

Risques	Mesures d'atténuation	Evaluation du risque
Disponibilité en ressources humaines, financières et matériels en temps et en quantité	* Mobilier et matériel de bureau ainsi que les salaires sont à inscrire au volet gouvernance de la SNDR	M
Variabilité pluviométrique liée aux changements climatiques	*Développer l'irrigation de complément (puits, boullis, drains) *Développer des variétés adaptées *Appliquer la gestion intégrée de la fertilité des sols (CES/DRS)	S
Non-respect des normes techniques de réalisations d'ouvrages et/ou d'aménagements ;	*recruter un bureau spécialisé pour le contrôle des travaux *Formation des agents techniques	M
Instabilité financière (taux de change)	*négocier les projets en FCFA ou en unité de compte	N
Faible accès au crédit	*mettre en place une ligne de crédit	M
Insécurisation foncière	*Vulgariser la loi et les textes d'applications sur le foncier rural *Suivre la mise en œuvre de la loi *Réaliser des enquêtes socio-économiques avant les aménagements	M
Faible adhésion des parties prenantes	Mener des campagnes de sensibilisation	M
Diversité des approches des projets et programmes partenaires	*Discussions de l'harmonisation au sein du Comité Interministériel * Nécessité d'introduire dans les protocoles d'accord la démarche consensuelle adoptée	M
Faible prise en compte du genre le long de la chaîne de valeur	Faire une communication discriminatoire en faveur de la femme	N
Non-prise en compte des mesures d'atténuations environnementales	*Etudes d'impact environnemental de la SNDR avant la mise en œuvre *Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion environnementale et sociale	M
Difficultés dans l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production	*Réaliser des pistes d'accès aux sites	M
Faible adhésion des parties prenantes	Mener des campagnes de sensibilisation	S
Evaluation générale du risque		M

Evaluation du risque: Haut (H); Substantiel (S); Modeste (M); Bas ou Négligeable (N).

VII. DURABILITE ET REPLICABILITE

1.1. Durabilité

Au-delà des mesures d'accompagnement et l'analyse des risques et mesures d'atténuations, la pérennisation des activités rizicoles est intégrée dans l'approche globale de la SNDR. Aussi, la politique agricole du pays est très favorable à la riziculture aux regards des mesures gouvernementales qui soutiennent la production et la valorisation du riz (subventions des intrants, et des équipements, promotion du riz local, actions de mobilisation des ressources pour les investissements pour les aménagements hydro-agricoles, etc.).

La pérennité socio-économique de la SNDR sera renforcée grâce aux choix et à la promotion de technologies appropriées susceptibles de générer des ressources durables et d'établir des règles de bonne gestion des aménagements. Aussi, la filière rizicole est viable économiquement et le riz tend à devenir une culture de rente pour les producteurs. Par ailleurs, le développement des variétés adaptées aux écosystèmes (notamment le pluvial strict, à cycle court et à haut rendement) permettra d'accroître les revenus des producteurs en haute terre surtout dans les zones cotonnières. Il convient également de placer au centre de la durabilité de l'activité rizicole au Burkina, l'existence d'une forte demande intérieure garantissant un débouché sûr pour l'écoulement des produits rizicoles.

Par ailleurs, l'option consistant à s'appuyer sur des structures organisationnelles pérenne du ministère en charge de l'agriculture et des services techniques déconcentrés et/ou décentralisées à travers la signature de protocoles d'accord et/ou de contrats plans est gage d'une bonne durabilité institutionnelle. Ceci en raison du fait que cette approche permettra aux cadres des services déconcentrés et/ou décentralisés d'améliorer leurs performances dans l'appui-conseil dans les sites rizicoles.

1.2. Réplicabilité

L'extension des aménagements rizicoles est très fortement effectuée dans les systèmes de productions du riz pluvial (bas-fonds et plateau). Cela témoigne de l'intérêt et du dynamisme des bénéficiaires, d'où l'assurance d'une répliquabilité des activités.

L'opérationnalisation de la SNDR est basée sur la capitalisation des expériences, la réalisation de modèles durables de pratiques rizicoles en vue de leur répliquabilité. Ce type de répliquabilité et de démultiplication des acquis s'appuiera également sur un cadre institutionnel favorable (PNSR).

Sur le plan national, la levée des contraintes au développement de la riziculture sera démultipliée dans le cadre de la SNDR. Ainsi donc, le véritable moteur de la durabilité attendue de la répliquabilité des acquis réside dans les avantages (financiers et alimentaires) que les producteurs tirent de la filière riz.

CONCLUSION

Le présent document de stratégie nationale de développement de la riziculture traduit toute la volonté du Gouvernement d'accroître la production nationale du riz d'une part, et de faire de la riziculture un des leviers certains pour l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays d'autre part.

Le pays dispose d'un potentiel rizicole important. La SNDR se veut le cadre de toutes les interventions visant l'exploitation et la valorisation de ce potentiel. C'est dans cette vision que les axes stratégiques définis trouvent leur fondement. Il s'agit :

- Axe 1 : accroissement des superficies exploitées;
- Axe 2 : intensification durable de la production rizicole ;
- Axe 3 : valorisation de la production rizicole ;
- Axe 4 : recherche –Diffusion, Appui-conseil et renforcement des capacités des acteurs;

Cependant, les résultats et les impacts escomptés de la mise en œuvre de la présente stratégie demeurent liés à une volonté politique soutenue de la part du Gouvernement pour la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires.

Le succès de la stratégie dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre. L'appropriation du document de stratégie par les acteurs aux divers niveaux en particulier les riziculteurs et les collectivités territoriales d'une part, et la décision d'opérateurs économiques d'investir dans le sous-secteur d'autre part, sont également essentiels pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des contraintes et opportunités de la filière riz local

Domaines	Contraintes	Opportunités/atouts
Production	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation insuffisante des ressources en eaux • Insuffisance d'agents d'appui-conseil et de vulgarisation • Insuffisance des équipements de préparation du sol • Faible utilisation des intrants (engrais et pesticides) • Faible adoption des paquets technologiques et du calendrier cultural • Dégradation des sols • Mauvaise gestion de l'eau • Faible niveau d'organisation des acteurs • Insuffisance et l'irrégularité des pluies en riziculture pluviale • Persistance des ennemis et maladies de riz • Forte évapotranspiration • Analphabétisme des acteurs • Difficulté d'accès au crédit • Insuffisance des terres aménagées • Insuffisance des infrastructures de séchage et de stockage • Faiblesse des moyens de la recherche rizicole 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte volonté politique et engouement des producteurs autour des activités rizicoles • Existence d'un important capital d'énergie animale pour la traction • Fort taux d'utilisation des variétés améliorées de riz • Existence de variétés à haut potentiel de rendement acceptées par les consommateurs • Dynamisme de la recherche et de la vulgarisation agricole dans la mise au point et le transfert de technologies • Existence d'un potentiel d'environ 500 000 ha de bas-fonds aménageables ; • Existence de près de 233.500 ha de terres irrigables dont moins de 10% exploitées • Existence d'environ 1 200 barrages et retenues d'eau
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement législatif et règlementaire peu favorable au développement de la transformation industrielle • Insuffisance des équipements et outillages post-recolte • Insuffisance et faiblesse de la qualité du paddy mis sur le marché • Coût élevé des facteurs de production notamment l'énergie • Faible performance des unités de transformation existantes • Difficultés de collecte du paddy (liées à inorganisation des producteurs) • Faibles capacités techniques et financières des unités de transformation (fonds de roulement) • Coûts élevés de l'entretien des machines (pièces de rechanges, réparation etc.) • Difficulté d'accès au crédit • Le manque d'équipement adapté au système d'étuvage • Faible capacité de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> • Emergence du secteur privé • Existence d'organisations féminines de l'étuvage • Existence de politique d'accroissement de la production du paddy
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du paddy sur marché • Forte importation du riz • Absence d'un réseau de commercialisation du riz • Insuffisance d'Infrastructures de stockage et d'équipement de conditionnement • Faible disponibilité du riz local sur le marché national • Insuffisance de marketing du riz local 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un marché national fortement demandeur • Bonne qualité du riz local

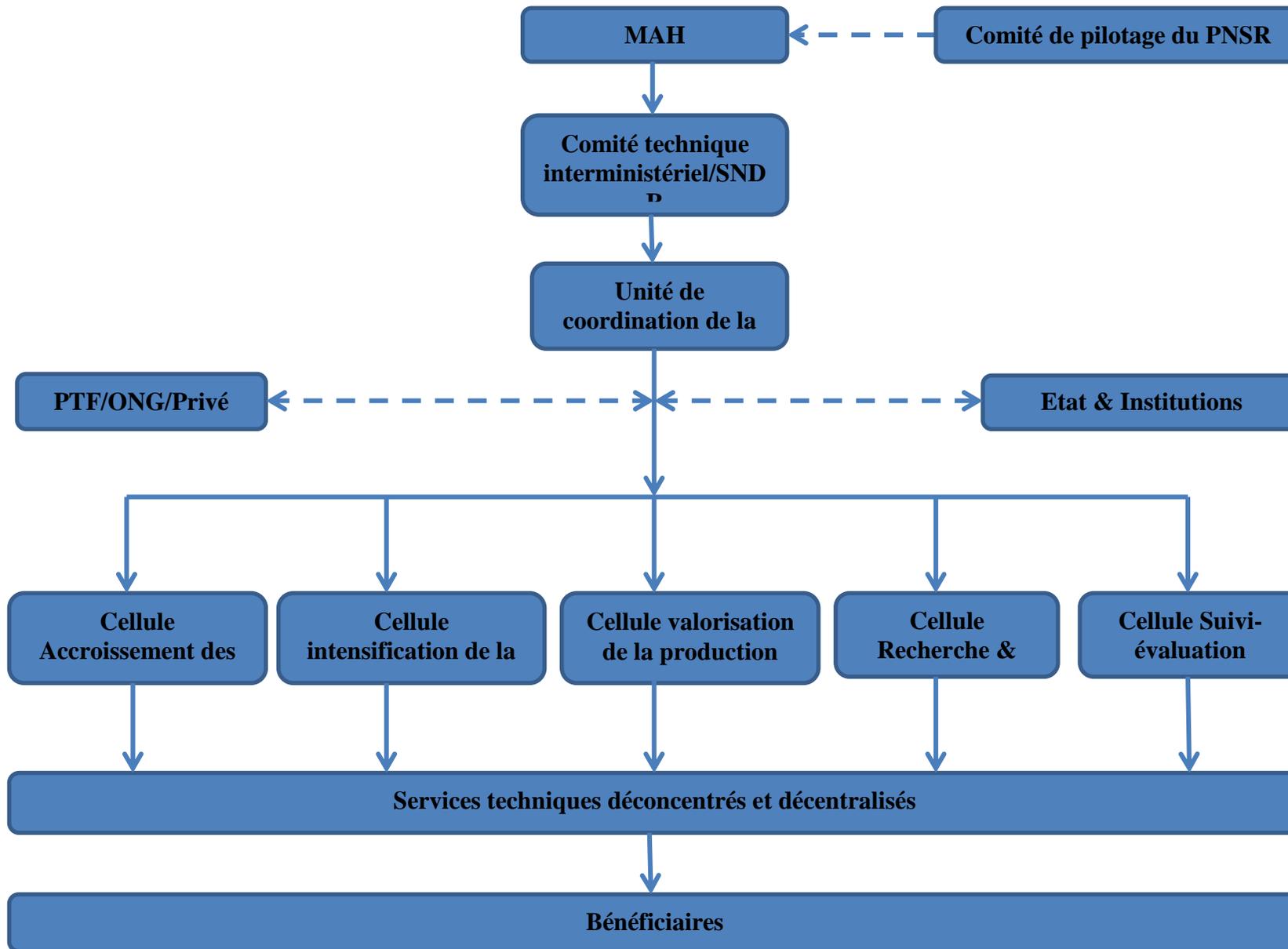
Annexe 2 : Coût détaillé de la stratégie

Désignation	Unité	Quantité			coût unitaire	Montant (FCFA)		
		2008-2015	2016-2018	Total		2008-2015	2016-2018	Total
1 Aménagement	-	-	-	-		105 408 750 000	35 136 250 000	140 545 000 000
bas-fonds aménagés	ha	35 000	28 000	63 000	800 000	28 000 000 000	22 400 000 000	50 400 000 000
périmètre irrigué	ha	5 000	2 000	7 000	10 000 000	50 000 000 000	20 000 000 000	70 000 000 000
Pluvial (relatif aux sites antiérosif)	ha	20 000	30 000	50 000	100 000	2 000 000 000	3 000 000 000	5 000 000 000
construction de barrage	Unité	-	-	-	2 000 000 000	-	-	-
puits (a)	Unité	1 500	1 800	3 300	3 000 000	4 500 000 000	5 400 000 000	9 900 000 000
boulis (2 unités par province)	Unité	35	65	100	40 000 000	1 400 000 000	2 600 000 000	4 000 000 000
motopompes (2 unités par province) soit une motopompe/boulis	Unité	35	65	100	3 000 000	105 000 000	195 000 000	300 000 000
équipement transport d'eau (i)	Unité	262 500	682 500	945 000	1 000	262 500 000	682 500 000	945 000 000
2 Intensification	-	-	-	-		39 086 250 000	13 028 750 000	52 115 000 000
<i>Semences</i>								5 850 000 000
semences certifiées	Kg	6 700 000	3 050 000	9 750 000	500	3 350 000 000	1 525 000 000	4 875 000 000
semences de base	Kg	670 000	305 000	975 000	1 000	670 000 000	305 000 000	975 000 000
<i>Fertilisants</i>								23 464 000 000
appui à la réalisation de fosses fumières stabilisées (b)	Unité	2 000	2 800	4 800	45 000	90 000 000	126 000 000	216 000 000
Equipements de broyage de pailles/matière organique	Unité	20	30	50	110 000	2 200 000	3 300 000	5 500 000
Engrais minéraux (NPK)	Kg	20 100 000	19 875 000	39 975 000	300	6 030 000 000	5 962 500 000	11 992 500 000
Engrais minéraux (Urée)	Kg	10 650 000	11 850 000	22 500 000	500	5 325 000 000	5 925 000 000	11 250 000 000
produits phytosanitaires (g)	Unité	26 800	38 300	65 100	10 000	268 000 000	383 000 000	651 000 000
mécanisation (frais de labour)	ha	131 500	191 500	323 000	50 000	6 575 000 000	9 575 000 000	16 150 000 000
Petits équipements (C)	Unité	15	15	30	200 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	6 000 000 000
3 Valorisation de la Production	-	-	-	-		33 165 000 000	11 055 000 000	44 220 000 000
batteuses (Une /20ha)	Unité	6 575	3 000	9 575	600 000	3 945 000 000	1 800 000 000	5 745 000 000
mini rizerie (de 5 T/heure)	Unité	2	3	5	150 000 000	300 000 000	450 000 000	750 000 000
mini rizerie (de 2,5 T/heure)	Unité	3	4	7	100 000 000	300 000 000	400 000 000	700 000 000
décortiqueuses	Unité	200	100	300	5 000 000	1 000 000 000	500 000 000	1 500 000 000
centre d'étuvage communautaire du riz	Unité	12	3	15	35 000 000	420 000 000	105 000 000	525 000 000
aire de battage et séchage (d)	Unité	600	600	1 200	5 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	6 000 000 000
magasins de stockage	Unité	600	600	1 200	20 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000	24 000 000 000
piste d'accès 10 000 000 F/km x 500 km	Km	200	300	500	10 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000	5 000 000 000

4 Renforcement des capacités	-	-	-			10 836 000 000	3 612 000 000	14 448 000 000
<i>Infrastructures et appui conseil</i>						8 104 500 000	2 701 500 000	10 806 000 000
Equipement de préparation du sol	ff					-	-	-
Matériels et infrastructures de recherche	ff					375 000 000	1 125 000 000	1 500 000 000
centre de formation professionnelle	ff					1 250 000 000	3 750 000 000	5 000 000 000
moto pour agent	Unité	480	100	580	1 000 000	480 000 000	100 000 000	580 000 000
fonctionnement moto	mois	46 080	3 600	49 680	75 000	3 456 000 000	270 000 000	3 726 000 000
<i>formation</i>						2 731 500 000	910 500 000	3 642 000 000
formation continue des agents €	Sessions	15	15	30	61 400 000	921 000 000	921 000 000	1 842 000 000
formation des producteurs (frais de restauration)	Sessions	1 000	500	1 500	200 000	200 000 000	100 000 000	300 000 000
formation spécialisées	ff					750 000 000	250 000 000	1 000 000 000
voyage d'études	ff					375 000 000	125 000 000	500 000 000
5 Fonctionnement	-	-	-			3 892 875 000	1 297 625 000	5 190 500 000
Véhicules légers	Unité			60	20 000 000	900 000 000	300 000 000	1 200 000 000
camions	Unité			10	60 000 000	450 000 000	150 000 000	600 000 000
matériels et consommables	ff					75 000 000	25 000 000	100 000 000
Salaire et indemnités	ff					1 125 000 000	375 000 000	1 500 000 000
Carburants et lubrifiants	ff					1 267 875 000	422 625 000	1 690 500 000
Entretien réparation	ff					75 000 000	25 000 000	100 000 000
6. Gouvernance de la SNDR						1 500 000 000	500 000 000	2 000 000 000
Coordination	ff					750 000 000	250 000 000	1 000 000 000
Suivi-évaluation	ff					375 000 000	125 000 000	500 000 000
Plan de communication	ff					375 000 000	125 000 000	500 000 000
TOTAL COUT SNDR	-	-	-			193 888 875 000	64 629 625 000	258 518 500 000

- 800 puits pour le bas-fond et 1 puits/10ha pour le pluvial strict sur la moitié de la superficie prévue
- Besoins total=480000T; production par les fosses1/10; production annuelle d'une fosse=5T soit 4800 fosses
- araire, d'entretien des cultures et de récolte (Motoculteurs et accessoires, autres matériels (planage, sarclage, hersage/mise en boue, traitement phytosanitaire, récolte) seulement 30 provinces sont concernées
- avec contribution de la population en raison d'une aire pour 100ha
- 600 vulgarisateurs + 38 techniciens de recherche
- Développement et ou introduction des équipements de broyage de pailles pour la production de la matière organique (forfaitaire de 50 unités)
- 71500ha+120000ha) x 10% x 100000 F/lx 2 l/ha
- Construction et équipements des centres de formations professionnelles. Le CAP/Matoukou avait demandé 4,5 milliards de FCFA pour renforcer en infrastructures et s'équipé.
- 63 000 ha/2 x 30 PVC/ha x1000F/PVC

Annexe 3: Organigramme de la gouvernance de la SNDR



Annexe 4: Liste des Projets/Programmes portant sur la riziculture en cours ou en démarrage au Burkina Faso

PTF	Libellé Projet	coûts en Millions FCFA	Durée	Démarrage	Couverture	Financement	Autres Bailleurs	Activités	Corrélation avec les axes stratégiques de la SNDR
BM									
	Programme National de Gestion des Terroirs (PNGTII)	44 000	5 ans	janv-07	Tout le pays	Prêt	FEM, Etat et Bénéficiaire	Développement des infrastructures, Aménagement, Cadre légal sur le foncier	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
	Projet d'Amélioration de la productivité et de la sécurité Alimentaire (PAPSA)	26 000	5ans	janv-09	Tout le pays	Prêt	Etat et Bénéficiaire	Production, accès au marché et renforcement de capacités	Accroissement des superficies Valorisation de la Production Intensification durable de la Production
	Projet de Diversification Agricole et de Développement de Commerce (PDADC)	33 000	5ans	janv-08	Tout le pays	Prêt	Etat	Appui à la diversification Agricole, accès au marché	Valorisation de la Production Intensification durable de la Production
	Maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB)	71 870	10 ans	janv-10	Région Centre, Centre sud et Est	Prêt	Syngenta et Etat	Cadre légal et règlementaire, aménagement, Mécanisation, Transformation et Commercialisation et Infrastructure, renforcement de capacités	Accroissement des superficies exploitées Valorisation de la Production Intensification durable de la Production
UE									
	Food facility	11 849	5 ans	janv-07	Tout le pays	Subvention		Aménagement de Bas-fonds, Valorisation de la Production, Intensification et Diversification	Accroissement des superficies exploitées Valorisation de la Production Intensification durable de la Production
BAD									
	Projet Petits Barrages /BAD	10 250	7 ans	janv-03	Régions Centre, Nord, Plateau-Central	Prêt	Etat	Renforcement des capacités Réhabilitation des ouvrages, infrastructures sociales	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
	Projet d'Appui au développement Rural/Gnagna Kouritenga (PADER-GK)	11 950	5ans	janv-07	Provinces Gnagna et Kouritenga	Prêt	Etat	Renforcement des capacités, Réalisation d'ouvrages, Aménagement	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production

	Projet d'appui au Développement local (PADL CLK)	16 810	7 ans	janv-03	Région Cascades	Prêt	Etat	Renforcement des capacités, GRN, Améliorer les systèmes de production Agricoles	Intensification durable de la Production
FIDA	Projet de Développement Rural Durable (PDRD)	21 680	9 ans	janv-05	Provinces du Bam, Yatenga, Zandoma, Lorum	Prêt + Don+ BN	FEM, BOAD, OPEP et Etat	Renforcement des capacités, Valorisation des Productions, Accès au Financement et Aménagement	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
	Projet de Gestion de l'Eau à Petite Echelle(PIGEPE)	151	7 ans	janv-08	Régions du Sud-Ouest et du Centre sud	Prêt + Don+ BN	OPEP et Etat	Aménagement de Bas-fonds, Intensification, cadre de Concertation	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
	Projet de Développement Hydro agricole du Soum Phase 2 (PDH Soum)	15 860	5 ans	janv-09	tout le pays	Prêt + BN	BID et Etat	Etudes et Infrastructures	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
BOAD	Projet d'Aménagement hydraulique dans les régions du Liptako Gourma (PAHA/ALG III)	5 400	7 ans	janv-03	Tout le pays	Prêt et BN	Etat et Bénéficiaires	Maitrise de l'eau, Infrastructures et Renforcement des capacités	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
	Projet de Développement Intégré de la Vallée de Samendeni (PDIS)	60 800	6 ans	janv-07	Provinces du Houet, Kenedougou, Tuy, Mouhoun	Prêt + BN	BIDC, FADB, FKDEA, BADEA, BOAD, OPEP et Etat	Etudes, Aménagement, Réalisation d'ouvrages et diversification	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
BID	Projet Petit Barrages Est	10 752	6 ans	janv-03	Province du Gourma, Boulgou et Kouritenga	Don, Prêt et BN	BADEA Etat	Renforcement des capacités, Aménagement, Réalisation d'ouvrages et Infrastructures	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
	Projet de Sécurité Alimentaire /Récupération des terres dégradées	131	5 ans	janv-07	Provinces du Bam, Lorum, Soum et Yatenga	Prêt + BN	Etat	Renforcement des capacités, Accès au Financement et Aménagement de bas-fonds, Equipement	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
Belgique									

	Extension de Projet de la Petite Irrigation	7 600	12 ans	Jan. 2004	Tout le pays	Don et Prêt	PAM; FIDA; Etat	Etude; Aménagement; Equipement; Renforcement de capacités et GRN	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
KFW	Projet d'Aménagement des Bas-fonds du Sud-Ouest	3 900	4 ans	Jan. 2009	Région Sud-Ouest et province de la Sissili	Prêt; BN	Etat	Aménagement des bas-fonds renforcement des capacités; Construction des infrastructures de stockage; désenclavement	Accroissement des superficies exploitées Valorisation des productions Intensification durable de la Production
Espagne	Projet d'Intensification Agricole par la Maitrise de l'Eau	1 411	4 ans	Jan. 2007	Régions Centre Sud et Centre Ouest	Don et Assistance technique	Etat	Aménagement des bas-fonds renforcement des capacités; Construction des infrastructures d'irrigation	Accroissement des superficies exploitées Intensification durable de la Production
Syngenta	Projet d'appui au renforcement des capacités de la recherche et à la promotion de la riziculture pluviale stricte	1 110	3 ans	Jan. 2010	Tout le pays	Don + BN	Etat	Accroissement de la Production, Valorisation de la production, Appui à la recherche, organisation des Producteurs et renforcement des capacités	Accroissement des superficies exploitées Valorisation des productions Intensification durable de la Production Recherche-diffusion
MCA-PDA	Autorité de Mise en Valeurs de la vallée du Sourou	42 900	10 ans	Jan. 2008	Région Boucle du Mouhoun	Don+ prêt+ BN	FAO; JICA; Etat; PAHD	Cadre légal et réglementaireAménagementMécanisationtransformation et commercialisation Infrastructure	Accroissement des superficies exploitées Valorisation des productions Intensification durable de la Production

Annexe 5 : Matrice des projets et des gaps par domaines d'activités

	Politique / Institutionnel	Infrastructures	Capacité en ressources humaines	Approvisionnement / appui	Information / connaissances
1. Semences	- Politique semencière - Politique/norme semencière - Multiplication des semences/mécanismes de livraison	- Infrastructures de sélection - Infrastructures de multiplication des semences	- Personnel de recherche (sélectionneur) - Techniciens (multiplication) - Mise en œuvre des normes de qualité (public)	- Subventions par le secteur public	- Vulgariser les résultats de recherche sur les semences. etc.)
2. Engrais	- Politique en matière d'engrais - Loi/normes régissant les engrais - Mécanisme de livraison des engrais	- Infrastructures de production	- Mise en œuvre des normes de qualité (public)	- Subventions par le secteur public	- Vulgariser les résultats de recherche sur l'engrais. etc.)
3. Irrigation / gestion de l'eau	- Groupes (association des utilisateurs de l'eau)	- Infrastructures d'irrigation en maîtrise totale - Infrastructures de bas-fond pluvial	- Producteur (gestion de l'eau aux champs) - gestion communautaire des ressources en eau	- Services techniques généralement non-budgétisés	- Vulgariser les résultats de recherche sur les techniques de gestion de la petite irrigation
4. Diffusion des technologies aux champs (R&V)	- Politiques de recherche et vulgarisation	- Infrastructures de recherche et vulgarisation	- Chercheurs/techniciens - Personnel de vulgarisation - Producteurs /associations de producteurs	- Services techniques généralement non-budgétisés	- Vulgariser les résultats de recherche sur des paquets technologiques applicables aux champs
5. Mécanisation	- Politique de mécanisation (subvention)	mise en disposition des équipements agricoles			- Vulgariser les résultats des tests sur la mécanisation des activités post récolte
6. Amélioration de la qualité	- Politique d'amélioration de la qualité - Norme de qualité	- Transformation/conditionnement de qualité - Conservation de qualité (magasins)	- Spécialistes transformation/conditionnement		- Vulgariser les résultats des tests sur la mécanisation des activités de transformation et de conditionnement
7. Accès aux marchés		- Stockage/route - Accès par les commerçants et les consommateurs			
9. Instruments de politique générale	Stratégie nationale				-Elaborer une politique de communication sur la SNDR
10. Suivi évaluation					Capitalisation des réalisations des projets riz

Legendre : Couleur verte : le gap se traduit en terme d'insuffisance (les besoins de la SNDR sont supérieurs à l'offre actuelle des projets et programmes)

Couleur jaune poussin : le gap est total (les besoins de la SNDR ne sont financés par aucun projet et programme actuellement)

Annexe 6 : Risques et mesures d'atténuation

Projet:	SNDR			Lot de travail		Code:				
Identification du risque:	Ressources humaines, financières et matérielles disponibles en temps et en quantité			Date:						
Propriétaire du risque:				Poids	Impact:	Faible <-- à --> Fort				
Description du risque (causes et conséquences):						1	2	3	4	5
Si les ressources humaines et matérielles ne sont pas disponibles à temps, il y a un risque de retard dans les échéances ce qui aura pour conséquence d'émousser l'adhésion des populations	0,30	Objectifs				x				
	0,20	Qualité				x				
	0,20	Coût							x	
	0,20	Calendrier								x
	0,10	Organisation								x
Indicateurs de risques:				Parties Prenantes			1. SNDR			
				2. MID			3. Bénéficiaires			
				4. secteur privé			5. collectivités territoriales			
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût (millions)	Risque	3,3	Impact				
Mobilier et matériel de bureau à inscrire au volet Gouvernance de la SNDR	SNDR	Début	5	Probabilité		1	2	3	4	5
faire le maximum de sensibilisation durant la première année	SNDR	Durée	Cf. Plan de communication	Très élevé						
				Élevé						
				Moyen				x		
				Faible						
				Très faible						
					Priorité du risque					

Projet:	SNDR			Lot de travail		Code:				
Identification du risque:	Le non-respect des normes techniques de réalisations d'ouvrages et/ou d'aménagements			Date:	30/09/2011					
Propriétaire du risque:				Poids	Impact:	Faible <-- à --> Fort				
Description du risque (causes et conséquences):						1	2	3	4	5
faible qualification des entreprises, faible équipement des entreprises, insuffisance de contrôle ont pour conséquences la réalisation d'ouvrages de mauvaise qualité qui impactent sur les objectifs de la SNDR	0,4	Objectifs							x	
	0,1	Qualité					x			
	0,2	Coût							x	
	0,2	Calendrier							x	
	0,1	Organisation			x					
Indicateurs de risques:				Parties Prenantes			1.			
				2.			3.			
				4.			5.			
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût (millions)	Risque	3,6	Impact				
recruter un bureau externe spécialisé pour le contrôle des travaux	SNDR		25	Probabilité		1	2	3	4	5
Formation des agents techniques	SNDR	Durée	1000	Très élevé						
				Élevé						
				Moyen					x	
				Faible						
				Très faible						
					Priorité du risque					

Projet:	SNDR			Lot de travail	Code:				
Identification du risque:	Instabilité financière (taux de change)			Date:	30/09/2011				
Propriétaire du risque:				Poids	Impact:				
Description du risque (causes et conséquences):				Faible <-- à -- Fort ->					
Dépréciation des ressources financières mobilisées suite à la variation du taux de change	0,2	Objectifs			x				
	0,2	Qualité	x						
	0,2	Coût			x				
	0,2	Calendrier	x						
	0,2	Organisation	x						
					Parties Prenantes				
					1.				
Indicateurs de risques:				2.		3.			
				4.		5.			
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût	Risque 1,8	Impact				
Négocier les projets en FCFA ou en unité de compte	MEF/ Etat	Durée		Probabilité	1	2	3	4	5
					Très élevé				
					Élevé				
					Moyen				
					Faible	x			
					Très faible				
					Priorité du risque				

Projet:	SNDR			Lot de travail	Code:				
Identification du risque:	Faible accès au crédit			Date:	30/09/2011				
Propriétaire du risque:				Poids	Impact:				
Description du risque (causes et conséquences):				Faible <-- à -- Fort ->					
le faible accès aux crédits entraine une faible implication du secteur privé dans la filière riz. Ce qui aura comme conséquences, la faible prise en compte les fonctions de mécanisation, de transformations et de commercialisation. Il en est de même pour la mise ne place d'unités de fabriques d'engrais, et d'équipements.	0,2	Objectifs			x				
	0,2	Qualité		x					
	0,2	Coût	x						
	0,2	Calendrier			x				
	0,2	Organisation	x						
					Parties Prenantes				
				1. SNDR					
Indicateurs de risques:				2. Institutions financières		3. secteur privé			
				4.		5.			
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût (millions)	Risque 2	Impact				
Mise en place d'une ligne de crédit	SNDR	durée	2000	Probabilité	1	2	3	4	5
					Très élevé				
					Élevé	x			
					Moyen				
					Faible				
					Très faible				
					Priorité du risque				

Projet:	SNDR		Lot de travail		Code:				
Identification du risque:	Sécurisation foncière		Date:		30/09/2011				
Propriétaire du risque:			Poids	Impact:	Faible <-- à --> Fort				
Description du risque (causes et conséquences):					1	2	3	4	5
la non-appropriation des textes sur le foncier rural entraîne une faible professionnalisation des producteurs rizières. Ce qui aura comme conséquences, l'insécurité foncière dont le corollaire est la faiblesse des investissements pour l'intensification de la production rizicole			0,4	Objectifs				x	
			0,1	Qualité		x			
			0,2	Coût		x			
			0,2	Calendrier		x			
			0,1	Organisation	x				
Indicateurs de risques:			Parties Prenantes		1. SNDR				
			2. collectivités territoriales		3. chefferie traditionnelle				
			4. les domaines		5.				
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût	Risque 2,7	Impact				
Vulgariser la loi et les textes d'applications sur le foncier rural	DGFOMR/MAH	Durée		Probabilité	1	2	3	4	5
*Suivre la mise en œuvre de la loi				Très élevé					
*Réaliser des enquêtes socio-économiques avant les aménagements	SNDR			Élevé					
				Moyen					
				Faible			x		
				Très faible					
				Priorité du risque					

Projet:	SNDR		Lot de travail		Code:				
Identification du risque:	Faible adhésion des parties prenantes		Date:		30/09/2011				
Propriétaire du risque:			Poids	Impact:	Faible <-- à --> Fort				
Description du risque (causes et conséquences):					1	2	3	4	5
la faible adhésion des parties prenantes aux objectifs et aux stratégies de la SNDR aura pour conséquence une faible efficacité et efficacité dans la mise en œuvre de la SNDR			0,3	Objectifs					x
			0,2	Qualité				x	
			0,2	Coût		x			
			0,2	Calendrier				x	
			0,1	Organisation	x				
Indicateurs de risques:			Parties Prenantes		1. SNDR				
			2. Collectivités territoriales		3. services techniques décentralisés et déconcentrés				
			4. bénéficiaires		5.				
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût (millions)	Risque 3,6	Impact				
Mener des campagnes de sensibilisation	SNDR	Durée	500	Probabilité	1	2	3	4	5
				Très élevé					
				Élevé					
				Moyen					
				Faible				x	
				Très faible					
				Priorité du risque					

Projet:		SNDR		Lot de travail		Code:					
Identification du risque:		Faible prise en compte du genre le long de la chaîne de valeur			Date:		30/09/2011				
Propriétaire du risque:				Poids		Impact:		Faible <-- à --> Fort			
Description du risque (causes et conséquences):						1		2			
En raison de la forte implication des femmes et des jeunes dans la riziculture, leur faible participation à la mise en œuvre de la SNDR aura comme conséquence la faible prise en charge de certains aspects dans la chaîne de valeur de la filière notamment les activités post-récolte et d'étuvage		0,3		Objectifs		x					
		0,2		Qualité		x					
		0,2		Coût		x					
		0,2		Calendrier		x					
		0,1		Organisation		x					
Indicateurs de risques:				2. femmes		1. SNDR					
				4.		5.					
Stratégie de mitigation		Responsable		Fréquence		Coût (millions)		Risque 2		Impact	
faire une communication discriminatoire en faveur des femmes		SNDR		Durée		Cf. communication		Probabilité		1	
								Très élevé		2	
								Élevé		3	
								Moyen		4	
								Faible		5	
								Très faible			
										Priorité du risque	

Projet:		SNDR		Lot de travail		Code:					
Identification du risque:		Diversité des approches des projets et programmes partenaires			Date:		30/09/2011				
Propriétaire du risque:				Poids		Impact:		Faible <-- à --> Fort			
Description du risque (causes et conséquences):						1		2			
la diversité des approches des projets et programmes partenaires entraîne un retard dans le respect des délais d'exécution et d'absorption de ressources financières		0,3		Objectifs		x					
		0,2		Qualité		x					
		0,2		Coût		x					
		0,2		Calendrier				x			
		0,1		Organisation		x					
Indicateurs de risques:				2. MEF		3. PTF					
				4.		5.					
Stratégie de mitigation		Responsable		Fréquence		Coût (millions)		Risque 2,8		Impact	
*Discussions de l'harmonisation au sein du Comité Interministériel		MEF/comité de pilotage-PNSR		Durée		10		Probabilité		1	
* Nécessité d'introduire dans les protocoles d'accord la démarche consensuelle adoptée		SNDR		Durée				Très élevé		2	
								Élevé		3	
								Moyen		4	
								Faible		5	
								Très faible			
										Priorité du risque	

Projet:	SNDR			Lot de travail		Code:						
Identification du risque:	La non-prise en compte des mesures d'atténuations environnementales			Date:	30/09/2011							
Propriétaire du risque:				Poids	Impact:	Faible <-- à Fort						
Description du risque (causes et conséquences):						1	2	3	4	5		
Dans un contexte de changements climatiques, il s'avère impérieux de veiller au respect de l'environnement dans toutes les actions entreprises pour garantir un développement durable à la filière. Dans le cas contraire, les activités de la SNDR ne s'auraient s'inscrire dans la durée				0,3	Objectifs				x			
				0,2	Qualité		x					
				0,2	Coût						x	
				0,2	Calendrier					x		
				0,1	Organisation	x						
								Parties Prenantes		1. SNDR		
Indicateurs de risques:				2. MEDD		3. Bénéficiaires						
				4. secteur privé		5. collectivités territoriales						
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût (millions)	Risque	3,1	Impact						
Etudes d'impact environnemental de la SNDR avant la mise en œuvre	SNDR	Début	50	Probabilité		1	2	3	4	5		
élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion environnementale et sociale	SNDR	Durée	50	Très élevé								
				Élevé								
				Moyen				x				
				Faible								
				Très faible								
Priorité du risque												

Projet:	SNDR			Lot de travail		Code:						
Identification du risque:	Difficultés dans l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production			Date:	30/09/2011							
Propriétaire du risque:				Poids	Impact:	Faible <-- à Fort						
Description du risque (causes et conséquences):						1	2	3	4	5		
Le développement des voies d'accès aux sites majeurs de culture du riz est indispensable pour assurer l'approvisionnement en intrants et l'écoulement de la production. De ce point de vue, les difficultés d'accès aux sites de production impacteront négativement l'atteinte des objectifs de la SNDR				0,3	Objectifs				x			
				0,2	Qualité		x					
				0,2	Coût						x	
				0,2	Calendrier						x	
				0,1	Organisation	x						
								Parties Prenantes		1. SNDR		
Indicateurs de risques:				2. MID		3. Bénéficiaires						
				4. secteur privé		5. collectivités territoriales						
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût (millions)	Risque	3,3	Impact						
Réaliser des pistes d'accès aux sites	SNDR	Début	5000	Probabilité		1	2	3	4	5		
Réaliser des couloirs d'accès aux sites	SNDR	Durée	100	Très élevé								
				Élevé								
				Moyen				x				
				Faible								
				Très faible								
Priorité du risque												

Projet:	SNDR			Lot de travail		Code:			
Identification du risque:	La variabilité pluviométrique liée aux changements climatiques			Date:	30/09/2011				
Propriétaire du risque:		Poids	Impact:	Faible	<-- à -->			Fort	
Description du risque (causes et conséquences):				1	2	3	4	5	
La variabilité pluviométrique pourrait engendrer deux causes: étouffement par inondation et le stress hydrique. Ceci aura pour cause immédiate la baisse des rendements et des revenus et pour le long terme le maintien ou le basculement dans la pauvreté				0,4	Objectifs			x	
				0,1	Qualité		x		
				0,3	Coût			x	
				0,1	Calendrier			x	
				0,1	Organisation			x	
Indicateurs de risques:				Parties Prenantes		1.			
				2.		3.			
				4.		5.			
Stratégie de mitigation	Responsable	Fréquence	Coût(millions)	Risque	4,2	Impact			
Développer l'irrigation de complément (puits, boullis, drains)	SNDR	durée	13900	Probabilité	1	2	3	4	5
Développer des variétés adaptées	INERA/SNDR	durée	975	Très élevé					
Appliquer la gestion intégrée de la fertilité des sols (CES/DRS)	SNDR	durée	5000	Élevé				x	
				Moyen					
				Faible					
				Très faible					
				Priorité du risque					

Annexe 7 : Membres de l'équipe « TASK FORCE »

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE ET DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou, le

25 JAN 2010

00029

N°2010/

/MAHRH/SG/DGPER

NOTE DE SERVICE

*portant désignation des membres de l'équipe « TASK FORCE »
chargée du pilotage de l'élaboration de la Stratégie Nationale de
Développement de la Riziculture (SNDR) au Burkina Faso*

En attendant la transmission d'une lettre officielle aux autres départements relative à la mise en place de l'équipe, les personnes dont les noms suivent sont désignées membres de l'équipe « TASK FORCE » chargée du pilotage de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) au Burkina Faso. Il s'agit de :

- 1) Monsieur Youssef OUATTARA, Coordonnateur du Projet Riz Pluvial, Point Focal ;
- 2) Docteur Lamoussa Mathias ZIGANI, Directeur de l'Organisation des Marchés des Produits Agricoles, Point Focal Adjoint ;
- 3) Monsieur Houhanri SOGUIRI, Chef du Service du renforcement des capacités au Projet riz pluvial ;
- 4) Monsieur Alain COMPAORE, Ex-Coordonnateur du Plan d'action filière riz ;
- 5) Docteur Issouf DEMBELE, Responsable de la Section Irrigation et Gestion de l'eau au Programme –Riz (INERA) ;
- 6) Docteur Zakarie SEGDA, Directeur Général de la Maitrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) ;
- 7) Monsieur Alphonse OUEDRAOGO, Directeur Général de l'Autorité de mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS) ;
- 8) Monsieur Bouma THIO, Directeur de la Vulgarisation et de la Recherche-Développement (DVRD) ;

- 9) Monsieur Etienne KABORE, Directeur des Intrants et de la Mécanisation Agricole (DIMA) ;
- 10) Monsieur S. Oumar TRAORE, Directeur des Aménagements et du Développement de l'Irrigation (DADI) ;
- 11) Monsieur Remy PALE, Economiste à la Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires (DPSAA)/DGPER ;
- 12) Monsieur Somanogdo YERBANGA, Directeur du Commerce intérieur, MCPEA ;
- 13) Madame Nathalie SANDWIDI, Coordinatrice de l'Unité Technique du Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Micro-finance ;
- 14) Docteur Gouyali SON, Chef du Département Mécanisation à l'IRSAT ;
- 15) Monsieur Oumarou KY, Inspecteur de Qualité à l'Inspection Générale des Affaires Economiques (IGAE), Ministère du Commerce ;
- 16) Monsieur Sy Eric SANOU, Chef de la Division des micro-projets au Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) ;
- 17) Monsieur V. Mohamed OUEDRAOGO, Conseiller FJA, à la DGFOMR ;
- 18) Monsieur Mamadou DJAKITE, Directeur Général de la Rizerie DANDIA, Transformateur ;
- 19) Monsieur BERTHE Lancina, Président du Comité Interprofessionnel Riz du Burkina ;
- 20) Monsieur Abdoulaye OUEDRAOGO, Chargé d'Etude au Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) ;
- 21) Monsieur Adama KABORE, Chargé du Suivi des projets et programmes à la Direction des Etudes et de la Planification (DEP)- MAHRH ;
- 22) Monsieur Jean Pierre YAMEOGO, Commerçant de riz, Vice Président du CIR-B ;
- 23) Monsieur Johany KONTITAMDE, Importateur/distributeur d'intrants agricoles

Arrêtée la présente liste à vingt trois (23) noms.

Adama COMPAORE
Chevalier de l'Ordre National

